



Valorisation du patrimoine culturel immatériel dans le cadre du projet de développement du tourisme culturel occitan dans le Gers

Océane Argan

► To cite this version:

Océane Argan. Valorisation du patrimoine culturel immatériel dans le cadre du projet de développement du tourisme culturel occitan dans le Gers. Histoire. 2013. dumas-00935518

HAL Id: dumas-00935518

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00935518>

Submitted on 23 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Étudiante : ARGAN Océane

Numéro d'étudiant : 444174

Formation : Master 2 professionnel CAS, Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales 2012/2013

Établissement universitaire : Université de Pau et des Pays de l'Adour

Établissement d'accueil : Mission Langue et Cultures Occitanes - DIATEC - Conseil général du Gers

Durée du stage : du 04 février 2013 au 14 juin 2013 (4 mois et demi)

Tuteur de stage à l'université : HEINIGER-CASTERET Patricia, maître de conférences, ethnologue

Maître de stage dans l'établissement d'accueil : RIVAIL Marie-Françoise, chargée de mission langue et culture occitanes

RAPPORT DE STAGE :

VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DANS LE CADRE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME CULTUREL OCCITAN DANS LE GERS

VOLUME I : TEXTES

SOMMAIRE

Remerciements.....	3
Avertissement.....	4
Table des abréviations.....	5
Avant-propos.....	6
Introduction	7
Première partie : Le contexte occitan.....	10
Chapitre 1 : L'occitan et la problématique des langues régionales....	11
Chapitre 2 : L'occitan et la sphère patrimoniale.....	16
Chapitre 3 : Le Conseil Général du Gers et l'occitan.....	18
Deuxième partie : Le déroulement du stage.....	27
Chapitre 1 : Les découvertes, les recherches.....	28
Chapitre 2 : Les propositions, les actions.....	39
Troisième partie : Bilan du stage.....	52
Chapitre 1 : Les limites.....	53
Chapitre 2 : Les apports.....	56
Conclusion.....	59
Glossaire.....	60
Bibliographie.....	63
Table des figures.....	69
Sommaire du volume 2 : Annexes.....	70
Table des matières.....	71

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de stage Madame Patricia Heiniger-Casteret, pour avoir accepté de me suivre dans ce projet, pour m'avoir accompagnée, conseillée et rassurée.

Je remercie également, au Conseil Général du Gers, tous les agents de la sous-direction Culture, Tourisme et Patrimoine et tout particulièrement mon maître de stage et chargée de mission langue et culture occitanes, Madame Marie-Françoise Rivail et le responsable de ladite sous-direction, Monsieur Patrick Guy.

Je remercie aussi toutes les personnes que j'ai pu rencontrées au cours du stage et qui ont aidé à alimenter mes réflexions et je pense particulièrement à Messieurs Claude Pierson, Marc Castanet, Alain Lasserre, Mesdames Catherine Goxe, Annabelle Morlan, Perrine Beaudouin, etc.

Enfin, un grand merci tout particulier à ma famille, à mon compagnon pour sa patience, sa confiance et son soutien et à mes collègues et amis de la médiathèque José Cabanis de Toulouse pour leurs encouragements et leur compréhension.

Compte tenu de l'utilisation parfois fréquente de certaines expressions (noms d'institutions, appellations, etc.), j'ai choisi d'opter pour l'utilisation de sigles et d'abréviations afin de les mentionner. Une table les référence, par ordre alphabétique, à la page 6. Dans le corps du texte, une astérisque bleue (*) suit les abréviations et sigles définis au sein de cette table.

De la même manière, certains mots et expressions ont une définition complexe et j'ai jugé bon de les définir au sein d'un glossaire qui s'étend de la page 60 à la page 62 de ce rapport. Les mots et expressions qui y sont référencés, par ordre alphabétique, sont suivis d'une astérisque verte (*) dans le corps du texte.

Une table des figures, page 69, référence pour sa part les figures présentées dans le corps du texte, mais par ordre d'apparition, ordre chronologique.

Enfin, et en ce qui concerne les annexes, elles constituent un second volume dont le sommaire est présenté page 70.

Voici la liste des abréviations et des sigles cités tout au long de ce rapport de stage et leur signification :

- ACPPG : Association pour la Culture Populaire en Pays Gascon
- BNIA : Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac
- BSAG : Bulletin de la Société Archéologique du Gers
- CDTL du Gers : Centre du Tourisme et des Loisirs du Gers
- COMDT Toulouse-Midi-Pyrénées : Centre Occitan des Musiques et Danses Traditionnelles de Toulouse-Midi-Pyrénées
- CORDAE/La Talvera : Centre Occitan de Recherche, de Documentation et d'Animation Ethnographiques / La Talvera
- CREO Midi-Pyrénées : Centre Régional des Enseignants d'Occitan Midi-Pyrénées
- CRT Midi-Pyrénées : Comité Régional du Tourisme Midi-Pyrénées
- DIATEC : Direction de l'Agriculture, des Territoires, de l'Environnement et de la Culture
- DRAC Midi-Pyrénées : Direction Régionales des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées
- FELCO : Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc
- IEO32 : Institut d'Études Occitanes du Gers
- INAQ : Institut National de l'Origine et de la Qualité
- IRQUALIM Midi-Pyrénées : Institut Régional de la Qualité Alimentaire Midi-Pyrénées
- ISTHIA : Institut Supérieur du Tourisme et de l'Alimentation, Université de Toulouse II-Le Mirail
- UDOTSI du Gers : Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative du Gers
- UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)

Explorer et exploiter le patrimoine dans toute sa diversité et toute sa richesse a toujours constitué pour moi un dessein synonyme d'enrichissement personnel perpétuel et de plaisir sans cesse renouvelé.

Après une licence d'histoire de l'art et d'archéologie puis deux années de Master Recherches autour du patrimoine minéral de la région Midi-Pyrénées, j'ai opté pour un nouveau défi : intégrer un Master professionnel, toujours dans le domaine du patrimoine et de la culture, afin de toucher plus concrètement les perspectives d'avenir qui pourraient s'offrir à moi une fois mon cursus universitaire terminé.

Forte de mes découvertes sur le patrimoine de la région Midi-Pyrénées durant mes études universitaires toulousaines, j'ai tout naturellement décidé de partir à la recherche d'un stage au sein de cette région que j'affectionne, qui me passionne toujours, et qu'il me plait de découvrir et de connaître davantage. Le Conseil Général du Gers m'a donné cette chance en m'accueillant au sein de la mission Langue et Culture Occitanes pour un stage à temps plein de quatre mois et demi (du 4 février 2013 au 14 juin 2013).

Ledit Conseil Général du Gers m'a donné pour mission de porter une réflexion autour de la valorisation du patrimoine immatériel dans le cadre d'un projet de développement du tourisme culturel occitan dans le Gers. Ce projet ambitieux m'a permis d'approfondir mes connaissances sur le département, la langue et la culture occitanes dans le Gers et sur des aspects plus professionnels. Cette expérience m'encourage et conserve mon ambition et mon envie de consacrer mon avenir aux domaines riches et d'une grande diversité que sont la culture et le patrimoine.

Le département du Gers appartient administrativement à la région Midi-Pyrénées (annexe 1). Cette région du sud-ouest de la France, entre Océan Atlantique et Mer Méditerranée, est la plus vaste de France avec plus de 45 000 km² et huit départements : Ariège (09), Aveyron (12), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Hautes-Pyrénées (65), Tarn (81) et Tarn-et-Garonne (82). La région Midi-Pyrénées est délimitée au nord par la vallée de la Dordogne et le Massif Central, au sud par les Pyrénées, à l'est par la Montagne Noire et, à l'ouest, par la région Aquitaine.

En ce qui concerne plus spécifiquement le département du Gers (annexe 2), au sein duquel j'ai effectué mon stage, il s'étend sur 6 257 km² soit 1,15 % du territoire national. Le Gers est habité par 183 621 habitants et sa densité de population est de 29 habitants au km². Sa préfecture se trouve à Auch (21 700 habitants) et des sous-préfectures sont présentes à Condom (7 158 habitants) et à Mirande (3 700 habitants). Le département est constitué de 463 communes, elles-mêmes réparties entre 31 cantons. 25 communautés de communes, 4 pays et 2 circonscriptions législatives existent également.

Mon stage de quatre mois et demi s'est effectué au sein de ce département et plus précisément dans les locaux du Conseil Général du Gers situé 81 route de Pessan à Auch (annexe 3). Ce stage s'inscrit dans ma formation de Master II professionnel Cultures, Arts et Sociétés, Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales, préparé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Au Conseil Général du Gers, le président de l'Assemblée départementale est actuellement Jean-Pierre Pujol, conseiller général du canton de Nogaro¹. Il est entouré de neuf vice-présidents.

En ce qui concerne ses missions, le Conseil Général du Gers a des compétences obligatoires. Parmi elles, la solidarité départementale dont les missions dépendent de la Direction générale adjointe des services en charge de la solidarité départementale (DGAS). D'autres compétences sont facultatives comme le sont par exemple le transport scolaire ou le sport, la jeunesse et la culture.

La culture est justement le milieu dans lequel j'ai évolué dans le cadre de mon stage. En effet, la Mission Langue et Culture occitanes au sein de laquelle j'ai été intégrée appartient au

¹ Jean-Pierre PUJOL a été élu Président du Conseil Général du Gers le 19 juillet 2013. Durant mon stage, c'est Philippe MARTIN, alors conseiller général du canton de Valence-sur-Baïse, qui assurait cette charge.

Service des Actions Culturelles qui dépend de la sous-direction Culture, Tourisme et Patrimoine dirigée par Patrick Guy. Cette sous-direction dépend elle-même de la Direction de l'Agriculture, des Territoires de l'Environnement et de la Culture (DIATEC) et intègre non seulement le Services des Actions Culturelles mais aussi les Archives Départementales, la Médiathèque Départementale, la Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées du Gers et, depuis peu, le Service Tourisme.

La Mission Langue et Culture Occitanes existe depuis 2005 et la chargée de mission alors mise en place, et toujours en poste, est Marie-Françoise Rivail, mon maître de stage. Son homologue à l'échelle régionale est Estève Cros.

La Mission Langue et Culture Occitanes m'a accueillie du 4 février au 14 juin 2013, à temps plein. Plusieurs objectifs m'ont été fixés dans un cahier des charges :

- favoriser la prise de consciences collective de la richesse du patrimoine immatériel et de son potentiel,
- identifier des mesures de valorisation du patrimoine immatériel afin de faire émerger une identité régionale,
- fournir des éléments d'informations et des recommandations pratiques permettant de conduire le développement des projets jusqu'à une véritable valorisation des territoires à travers celle du patrimoine immatériel

En ce qui concerne les contenus du stage, eux aussi me furent fournis dans le cahier des charges :

- définir les objets marqueurs d'identité que l'on souhaite conserver et valoriser (les savoir-faire traditionnels, artisanaux et industriels, la langue occitane, les arts et traditions, les formes particulières d'organisation sociale,...),
- dégager des fils conducteurs et établir des priorités de mise en valeur,
- proposer des outils de valorisation (circuits touristiques,...),
- donner des orientations pour l'intégration durable du patrimoine immatériel dans une politique globale de valorisation du territoire.

Le but final du stage était de réfléchir et de travailler à la valorisation du patrimoine immatériel dans le cadre d'un projet du tourisme culturel occitan dans le Gers. Pour mener à bien ce projet et tenter de répondre au mieux aux objectifs fixés dans le cahier des charges, plusieurs étapes, phases de réflexion et de travail, se sont succédées. Ce rapport de stage a pour but de les présenter, de les décrire, et de les expliquer. Afin de mener à bien cet objectif, je vais commencer, dans une première partie par une présentation du contexte occitan d'un point de vue géographique, historique et politique. Au sein de cette même partie suivra un

chapitre consacré à l'occitan sur la scène patrimoniale. Enfin, les initiatives et actions du Conseil Général en faveur de la valorisation de la langue et de la culture occitanes seront présentées. Dans une seconde partie, le déroulement plus concret du stage sera décrit en commençant par les hésitations et tâtonnements des premières semaines. Suivront la description de mes recherches, rencontres et découvertes puis la présentation de mes propositions et actions. cette présentation sera illustrée et clarifiée à l'aide de diverses figures. Enfin, une troisième partie sera consacrée au bilan du stage avec une présentation et une description des limites et difficultés rencontrées. Un second chapitre énumèrera pour sa part les apports personnels et professionnels de ce stage. Une conclusion clora ce rapport et laissera place à un glossaire puis à la bibliographie.

Jiddu Krishnamurti, écrivain et philosophe indien écrivait : « *Avant de répondre à une question, encore faut-il la comprendre* »². Dans cette optique et, avant d'entrer dans les détails d'une présentation de la structure qui m'a accueillie durant mon stage et de la description du déroulement de ce dernier, j'ai opté pour une première mise en contexte de la notion d'occitan. Pour cela, dans cette partie, le premier chapitre est constitué comme une présentation de l'occitan et du statut des langues régionales en France, d'un point de vue historique, géographique et politique. Un second chapitre sera quant à lui consacré à une mise en parallèle de la notion d'occitan et de la sphère patrimoniale. Enfin, un dernier chapitre, avant la seconde partie au sein de laquelle sera plus précisément décrit le déroulement du stage, présentera plus spécifiquement le Conseil Général du Gers, la Direction de l'Agriculture, des Territoires, de l'Environnement et de la Culture (DIATEC) et la mission Langue et Culture Occitanes ainsi que ses actions en faveur de la valorisation de l'occitan dans divers domaines.

² KRISHNAMURTI Jiddu, *Le sens du bonheur*, Stock, 2006.

Au-delà du découpage administratif, le département du Gers compte parmi les territoires de l'Occitanie. Selon Yves Rouquette, l'Occitanie,

« c'est le pays des deux mers, Atlantique et Méditerranée, s'ignorant l'une de l'autre. Il se compose de trois montagnes avec quelques plaines entre. Toute autre définition relève de la rêverie poétique ou politique »³

En ce qui concerne l'occitan, il s'agit d'une langue romane née aux alentours du X^e siècle. En France, on la retrouve essentiellement dans six régions administratives – Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur –, mais elle est également présente, dans une moindre mesure dans trois autres régions – Centre, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes. La langue occitane est aussi perceptible en dehors des limites de l'État français puisqu'il est possible de la retrouver en Italie et en Espagne. Sur l'ensemble des espaces qu'elle couvre, la langue occitane s'est adaptée, connaît des nuances. Ainsi, plusieurs dialectes existent. En France, c'est le cas du gascon, du languedocien, du provençal, de l'auvergnat ou du limousin.

Durant tout le Moyen-Âge, l'occitan a constitué une langue de communication orale (on pense notamment aux troubadours et à leur diffusion de l'amour courtois), mais aussi une langue écrite, utilisée au sein de documents officiels. On ne parlait alors pas encore d'occitan. Le nom *lenga d'oc* apparut avec Dante, ce poète toscan qui vécut au XIII^e siècle, qui distingua les langues d'oïl (nord de la France), d'oc (sud de la France) et de si (Italie).

Très rapidement en France, l'occitan se retrouva face à une situation linguistique problématique. La langue du pouvoir royal, le français, tendait en effet à s'imposer. Parmi les événements majeurs, témoignages de cette volonté d'imposer la langue française, la promulgation de l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 qui, alors que François I^{er} était au pouvoir, officialisa le français écrit :

« [...] nous voulons d'oresnavant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques, actes et

³ ROUQUETTE Yves, *Occitanie : petit traité de géographie cordiale*, Centre international de documentation occitane, 1984, p. 9.

exploicts de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement »⁴

Plus tard, à la fin du XVIII^e siècle, deux textes furent représentatifs du parti pris politique au sujet des langues de France. En effet, en janvier 1794, Bertrand Barère de Vieuzac (1755-1841), alors membre du Comité du salut public*, rédigea son *Rapport du Comité du salut public sur les idiomes*. Selon lui, « *la langue d'un peuple libre doit être une et la même pour tous* »⁵. En juin de la même année, Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, dans son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* expliquait :

« Je crois avoir établi que l'unité d'idiome est une partie intégrante de la révolution, et dès lors plus on m'opposera de difficultés, plus on me prouvera la nécessité d'opposer des moyens pour les combattre »⁶

En dépit des difficultés rencontrées par l'occitan, et plus généralement par les langues de France, afin de se pérenniser sur le territoire national, le XIX^e siècle marqua la redécouverte de ce que l'on qualifiait alors de patois, comme une langue à part entière. Antoine Fabre d'Olivet, expliquait par exemple que, pendant les périodes de troubles du Moyen-Âge, les troubadours,

« [...] adoucirent l'âpreté sauvage des mœurs féodales, tirèrent le peuple de son fatal engourdissement, ranimèrent les esprits, les apprirent à penser, et firent naître enfin cette aurore de lumières, dont le jour bienfaisant éclaire aujourd'hui les nations »⁷. Selon lui, « *leur langage [celui des troubadours], aujourd'hui abandonné à quelques paysans du midi de la France, et dont les habitans des plus petites villes des Cevennes, rougiraient de faire usage, devint, grâce au génie naissant de la poésie, la langue chérie de la plupart des peuples de l'Europe* »⁸

Le XIX^e siècle fut également celui de l'apparition du Félibrige*, la première association littéraire à se consacrer à la renaissance de la langue occitane. Mais, le siècle fut aussi riche en

⁴ Ordonnance de Villers-Cotterêts, 10 août 1539, art. 111.

⁵ BARÈRE DE VIEUZAC Bertrand, *Rapport du Comité du salut public sur les idiomes*, 27 janvier 1794.

⁶ *Rapports de Henri Grégoire ancien évêque de Blois sur la bibliographie, la destruction des patois et les excès du vandalisme*, faits à la convention germinal an II au 24 frimaire an III, réédités sous les auspices de M. Émile Egger, de l'Institut, par un bibliophile normand, Caen, A. Massif libraire, Paris, Delaroque, libraire, 1867, p. 27.

⁷ FABRE D'OLIVET Antoine, *Le Troubadour. Poésies Occitaniques du XIII^e siècle*, première partie, Paris, chez Henrichs et Renouard, 1804, p. XIII.

⁸ *Ibid.*, page XIV.

initiatives législatives en faveur du développement et de l'expansion de la langue française. En 1833, la loi Guizot décrétait :

*« L'instruction primaire et élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures »*⁹

Mais, selon André Chervel, il semblerait que,

*« jusqu'en 1850, [...] la grande majorité des écoles françaises, celles des zones rurales, ont négligé cette partie du programme [les éléments de la langue française], et se sont bornées à l'enseignement du catéchisme et du lire, écrire, compter »*¹⁰

Le Règlement modèle pour les écoles publiques d'août 1851 prônait pour sa part :

*« Le français sera seul en usage à l'école. Le maître s'efforcera, par des prescriptions, par de fréquentes explications, et surtout par son exemple de former les élèves à l'usage habituel de cette langue »*¹¹

Mais, là encore, André Chervel nous signale qu'il existait un décalage entre les textes officiels désireux de mettre à mal un certain nombre de pratiques et la réalité puisque l' *« on enseignait encore en patois ou langue régionale trente ans plus tard »*¹². En dépit de ce décalage entre les écrits et la réalité, les patois furent stigmatisés au sein des écoles au point de, à des degrés divers, persuader de l'infériorité des personnes qui les utilisaient.

Au début du XX^e siècle cependant, de grands noms n'omirent pas l'intérêt des langues régionales. En 1911, Jean Jaurès écrivit par exemple :

« Pourquoi ne pas profiter de ce que la plupart des enfants de nos écoles connaissent et parlent encore ce qu'on appelle d'un nom grossier "le patois". Ce ne serait pas négliger le français, ce serait le mieux apprendre familièrement dans son vocabulaire, dans sa syntaxe, dans ses moyens d'expression, avec le languedocien et le provençal. Ce serait,

⁹ Loi Guizot du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, I, art. 1.

¹⁰ CHERVEL André, « L'histoire des disciplines scolaires. Réflexions sur un domaine de recherche », in *Histoire de l'éducation*, n°38, 1988, pp. 59-119.

¹¹ Règlement modèle pour les écoles publiques, août 1851, art. 29 (cité dans : CHERVEL André, *Histoire de l'enseignement français du XVII^e au XIX^e siècle*, Retz, 2006, p. 27).

¹² CHERVEL André, « L'histoire des disciplines scolaires. Réflexions sur un domaine de recherche », *op. cit.*

pour le peuple de la France du Midi, le sujet de l'étude linguistique la plus vivante, la plus familière, la plus féconde pour l'esprit »¹³

En 1945, apparut l'*Institut d'Estudis Occitans**. En 1951, la loi dite « Deixonne », autorisa l'enseignement « *des langues et des dialectes locaux* »¹⁴. Les années 1970 virent également apparaître plusieurs initiatives législatives en faveur des langues régionales de France à l'image de l'article 12 de la loi dite « Haby » qui promulguait : « *Un enseignement des langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité* »¹⁵. Parallèlement à ces actions valorisant l'enseignement des langues régionales, apparurent, dans la sphère occitane, des mouvements politiques témoignant de fortes revendications identitaires à l'image du Comité Occitan d'Étude et d'Action dès 1965, du Parti nationaliste occitan ou de *Volèm viure al país*. En janvier 1980, fut créée la première *calandreta** à Pau puis la seconde à Béziers en septembre. Quelques mois avant sa victoire aux élections présidentielles de 1981, François Mitterrand déclara à Lorient :

« Le temps est venu d'un statut des langues et cultures de France qui leur reconnaisse une existence réelle. Le temps est venu de leur ouvrir grandes les portes de l'école, de créer les sociétés régionales de radio et TV permettant leur diffusion, de leur accorder toute la place qu'elles méritent dans la vie publique »¹⁶

Onze ans plus tard, en 1992, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires fut signée par les États membres du Conseil de l'Europe qui considéraient alors que,

« la protection des langues régionales ou minoritaires historiques de l'Europe, dont certaines risquent au fil du temps, de disparaître, contribue à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelle de l'Europe » mais aussi que « *le droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique constitue un droit imprescriptible [...] »¹⁷*

La France a signé cette Charte européenne en 1999. La loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République introduisit quant à elle un

¹³ JAURÈS Jean, « L'éducation populaire et les patois », in *La Dépêche*, 15 août 1911.

¹⁴ Loi n°51-46 du 11 janvier 1951 dite « Deixonne ».

¹⁵ Loi 75-260 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation, dite loi « Haby », art. 12.

¹⁶ Extrait du discours de François Mitterrand à Lorient le 14 mars 1981 (cité dans : TAUTIL Gérard (textes et documents présentés par), *Chemins d'Occitanie – Camins d'Occitania : Politique occitane 1974-2000*, L'Harmattan, 1997, page 16.

¹⁷ Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Strasbourg, 5 novembre 1992, préambule.

nouvel article selon lequel : « *Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* »¹⁸.

¹⁸ Loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République, art. 75-1.

Alors que nous nous sommes attachés à décrire, de manière non exhaustive mais en tentant d'être représentatifs, l'histoire et le contexte complexes qui entourent l'occitan et, à plus grande échelle l'ensemble des langues régionales de France, il faut nous intéresser à son implication sur la scène patrimoniale et particulièrement dans les réflexions sur le patrimoine culturel immatériel. Selon la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003,

« on entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts, et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. [...] »¹⁹

Le patrimoine culturel immatériel possède ainsi une définition mais, celle-ci ne semble pas poser de limites précises. Elle impose cependant une nécessaire sauvegarde, vitalité, revendication, par une communauté ou un groupe des éléments constitutifs dudit patrimoine culturel immatériel.

En ce qui concerne la langue occitane, si on ne peut l'intégrer dans la définition du patrimoine culturel immatériel de la Convention de 2003, elle est cependant un outil ; un outil certes de communication orale et écrite mais aussi, voire surtout, de diffusion et de transmission. Elle est l'instrument, qui transmet, de génération en génération, des pratiques, connaissances, savoir-faire, contes, rituels, etc. Sans la langue, pas de récitation de contes populaires ou de transmission ni de partage des règles des jeux traditionnels ou des savoir-faire artisanaux. Sans la langue, il n'y aurait pas non plus diffusion et transmission du maloya réunionnais, inscrit pour sa part sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

¹⁹ Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, I., art. 2, § 1, Conférence générale de l'UNESCO, Paris, le 17 octobre 2003.

À l'image de toute langue, l'occitan doit être reconnu et valorisé comme un élément constitutif d'une identité et d'une histoire commune à des groupes et notamment sur le territoire du département du Gers.

Parallèlement à la langue, c'est tout un ensemble de pratiques qui sont impliquées. Dans le Gers, ces dernières sont nombreuses et concernent aussi bien l'artisanat que les chants, musiques et danses, les contes et légendes ou les fêtes, pour ne citer que ces exemples.

Le patrimoine culturel immatériel occitan fait l'objet d'une inventurisation et d'une valorisation. En ce qui concerne l'inventurisation et dans le respect des articles 11²⁰ et 12²¹ de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, le Ministère de la Culture et de la Communication tient et met à jour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel français. Cette mission, déléguée plus précisément à la Direction générale des patrimoines, concerne aussi les patrimoines occitans qu'il s'agisse de jeux traditionnels, de contes, de danses, etc.. Ainsi, font par exemple partie de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France, le conte occitan en Périgord et dans le Lot-et-Garonne, la pratique théâtrale en occitan à Daglan, « la Ringueta »* du Sarladais, le rondeau* ou encore la transformation des canards gras en Aquitaine. En Aquitaine précisément, un site Internet, <http://www.sondaqui.com>, a été élaboré grâce à un partenariat entre l'Institut Occitan d'Aquitaine* (InOc Aquitaine) et la Banque numérique du savoir d'Aquitaine* (BNsA). Ce site Internet témoigne tout particulièrement de cette valorisation et de cette visibilité des patrimoines occitans avec la mise en ligne de ressources ou encore d'un catalogue régional²².

²⁰ « Il appartient à chaque État partie :

(a) de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ;

(b) parmi les mesures de sauvegarde visées à l'article 2, paragraphe 3, d'identifier et de définir les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes »

(Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, III. art. 11. Rôle des États parties, Conférence générale de l'UNESCO, Paris, le 17 octobre 2003).

²¹ « 1. Pour assurer l'identification en vue de la sauvegarde, chaque État partie dresse de façon adaptée à sa situation, un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire. Ces inventaires font l'objet d'une mise à jour régulière

2. Chaque État partie, lorsqu'il présente périodiquement son rapport au Comité, conformément à l'article 29, fournit des informations pertinentes concernant ces inventaires »

(Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, III. art. 12. Inventaires, Conférence générale de l'UNESCO, Paris, le 17 octobre 2003).

²² Site Internet Son d'Aquí: <http://www.sondaqui.com/>

I. Le Conseil Général du Gers (annexe 3)

Présentation

Le Conseil Général est une « *collectivité territoriale**, administrée par une assemblée élue au suffrage universel direct »²³. Il existe depuis la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux. Les conseillers généraux sont élus au suffrage universel direct pour une durée de six ans. Le Président du Conseil général, « *prépare et exécute les délibérations du conseil général* »²⁴. Il est, entre autres, « *l'ordonnateur des dépenses du département et prescrit l'exécution des recettes départementales [...]* »²⁵. Il est élu « *lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement triennal* »²⁶. Lui et les vice-présidents qui l'entourent forment la commission permanente*.

L'Hôtel du Département du Gers est situé 81 route de Pessan à Auch. Trente-et-un conseillers généraux composent son assemblée. Comme dit en introduction, le Président de l'assemblée départementale du Gers est actuellement Jean-Pierre Pujol, conseiller général du canton de Nogaro²⁷. Il est assisté par neuf vice-présidents :

- 1^{ère} vice-présidente : Mme Gisèle Biemouret, conseillère générale du canton de Condom
- 2^e vice-président : M. Philippe Dupouy, conseiller général du canton de Cologne
- 3^e vice-président : M., Francis Daguzan, conseiller général du canton de Marciac
- 4^e vice-président : M. Gérard Marcet, conseiller général du canton de Mauvezin
- 5^e vice-président : M. Bernard Gendre, conseiller général du canton de Saint-Clar
- 6^e vice-président : M. Francis Dupouey, conseiller général du canton de Mirande
- 7^e vice-président : M. Pierre Lasserre, conseiller général du canton d'Auch Nord-Ouest
- 8^e vice-président : M. Georges Courtès, conseiller général du canton de Lectoure
- 9^e vice-président : M. Gérard Paul, conseiller général du canton de L'Isle-Jourdain

²³ Site Internet du Conseil Général du Gers : <http://www.cg32.fr/index.php?tg=oml&file=cg.html&cat=3&souscat=5>

²⁴ Code général des collectivités territoriales, art. L3221-1, créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996.

²⁵ *Ibid.*, art. L.3221-2, créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996.

²⁶ *Ibid.*, art. L3122-1, créé par la loi 96-142 -02-21 jorf 24 février 1996.

²⁷ Le premier président du Conseil Général du Gers fut Jean Moysset nommé en juillet en 1790.

Les compétences

La loi du 10 août 1871 qui marque l'apparition des conseils généraux leur attribuait aussi un certain nombre de compétences²⁸. Cependant loi fut abrogée en 1996²⁹.

De nos jours, la législation confère aussi de nombreuses compétences à la charge des conseil généraux. Ainsi, d'un point de vue global,

*« Le Conseil Général règle par ses délibérations les affaires du département.
Il statue sur tous les objets sur lesquels il est appelé à délibérer par les lois et règlements et, généralement, sur tous les objets d'intérêt départemental dont il est saisi.
Il donne son avis sur tous les objets sur lesquels il est consulté en vertu des lois et règlements ou dont il est saisi par les ministres et notamment sur les changements proposés aux limites territoriales du département, des arrondissements, des cantons et des communes et sur la désignation de leur chef-lieu »³⁰*

Plus précisément, et pour ne citer que quelques attributions, les conseils généraux votent le budget du département, répartissent les contributions directes tous les ans, statuent sur « *les offres faites par les communes, les associations ou les particuliers pour concourir à des dépenses quelconques d'intérêt départemental* »³¹. Ils gèrent également le patrimoine départemental, la voirie, les prestations d'aide sociale qui dépendent du département, l'administration et les finances du service départemental d'incendie et de secours, etc.

Les conseils généraux détiennent aussi des compétences facultatives et « *peuvent attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives [...]* »³² mais aussi « *attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique [...]* »³³.

Dans le Gers, le Conseil Général compte parmi ses compétences facultatives :

- le sport, la jeunesse et la culture
- l'aménagement et l'environnement
- le développement économique et l'agriculture³⁴

²⁸ Loi n°1871-08-10 du 10 août 1871 relative aux conseils généraux.

²⁹ Loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales, art. 12: « *Sont abrogés : [...] 15° La loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* ».

³⁰ Code général des collectivités territoriales, art. L3211-1, créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996.

³¹ *Ibid.*, art. L3212-3, créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996.

³² *Ibid.*, art. L 3231-3, modifié par la loi 2004-809 2004-08-13 art. 1|8° jorf 17 août 2004 en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

³³ *Ibid.*, art. L3232-4, modifié par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 art. 110.

³⁴ Site Internet du Conseil Général du Gers : <http://www.cg32.fr/index.php?tg=oml&file=cg.html&cat=3&souscat=5&art=7>

Le budget

En ce qui concerne le champ budgétaire, la législation prévoit que : « *Le budget du département est voté soit par nature, soit par fonction* »³⁵. De plus, le Code général des collectivités territoriales prévoit aussi que « *les budgets et les comptes du département définitivement réglés sont rendus publics par la voie de l'impression* »³⁶.

Le Conseil Général du Gers consacre pour sa part 3% du budget du département à la compétence facultative sport, jeunesse et culture³⁷. En 2012, 8 011 650 euros ont été consacrés à la culture, la vie sociale, le jeunesse, les sports et les loisirs. En ce qui concerne plus directement la culture, 6 252 351 euros lui avaient été destinés : 2 831 800 euros pour les activités artistiques et l'action culturelle, 1 047 725 euros pour le patrimoine, 1 212 453 euros pour les bibliothèques et médiathèques, 189 699 euros pour les musées et 970 674 euros pour les Archives^{38 39}.

II. La Direction de l'Agriculture, des Territoire, de l'Environnement et de la Culture et sa sous-direction Culture, Tourisme et Patrimoine

Le Conseil Général du Gers dispose d'une Direction de l'Agriculture, des Territoires, de l'Environnement et de la Culture. Elle est constituée de diverses sous-directions et services :

- Service Budget et Finances
- Établissement thermal Castéra-Verduzan
- Sous-direction Culture, Tourisme et Patrimoine :
 - Service Actions Culturelles
 - Archives Départementales
 - Médiathèque Départementale
 - Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées

³⁵ Code général des collectivités territoriales, art. L3312-2, modifié par Ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009, art. 4.

³⁶ Ibid., art. L3313-1, modifié par Ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009, art. 4.

³⁷ Site Internet du Conseil Général du Gers : <http://www.cg32.fr/index.php?tg=oml&file=cg.html&cat=3&souscat=5&art=7>

³⁸ Site Internet du Conseil Général du Gers : <http://www.cg32.fr/index.php?tg=oml&file=cg.html&cat=3&souscat=5&art=8>

³⁹ Budgets globaux consacrés à la culture entre 2005 et 2011 :

- Année 2005 : 2 194 013 euros ; - Année 2006 : 2 301 369 euros ; - Année 2007 : 1 725 346 euros (hors Archives, Bibliothèque et Conservation Départementales) ; - Année 2008 : 1 447 131 euros (hors Archives, Bibliothèque et Conservation Départementales) ; - Année 2009 : 1 375 084 euros (hors Archives, Bibliothèque et Conservation Départementales) ; - Année 2010 : 2 266 600 euros ((hors Archives, Bibliothèque et Conservation Départementales) ; - Année 2011 : 2 530 400 euros (hors Archives, Bibliothèque et Conservation Départementales).

Les chiffres ci-dessus mentionnés ont été extraits des rapports d'activité publiés chaque année par le Conseil Général du Gers.

- Service Tourisme
- Sous-direction Eau et Territoires :
 - Service de l'Eau
 - Service Territoires, Économie et Habitat
 - Laboratoire vétérinaire et Eaux
- Sous-direction Agriculture et Environnement :
 - Service de l'Agriculture
 - Service de l'Environnement
 - Laboratoire Agricole et Viticole

La sous-direction Culture, Tourisme et Patrimoine est dirigée par Monsieur Patrick Guy. Comme signalé plus avant, elle implique le service des Actions Culturelles, les Archives Départementales, la Médiathèque Départementale, la Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées et le service Tourisme.

Le service des Actions Culturelles a pour responsable Patrick Guy. Elle compte parmi ses missions, celle de la langue et de la culture occitanes gérées par Marie-Françoise Rivail. De plus, le Pass culturel est pour sa part placé sous la responsabilité d'Anne-Lise Solignac. Ce Pass Culturel est une carte qui existe depuis 2003, valide un an et qui est délivrée gratuitement. L'objectif du Pass Culturel est, pour le Conseil Général, de « *démocratiser la culture et permettre aux familles défavorisées de découvrir des espaces culturels (musées, festivals, cinéma, manifestations...)* »⁴⁰. Parallèlement à ce Pass Culturel et au soutien aux associations, le service des Actions Culturelles se consacre aussi à la valorisation de la langue et de la culture occitane à travers la mission qui leur est dédiée et sur laquelle nous reviendrons plus loin. Le service des Actions Culturelles a reçu 2 530 400 euros en 2011⁴¹.

Les Archives Départementales sont quant à elles placées sous la responsabilité de la conservatrice du patrimoine, Marigeorges Allabert. Le directeur adjoint est le chargé d'études documentaires Paul Sicouly. Situées près des bureaux de la DIATEC*, elles disposent, depuis octobre 2011, d'un site Internet permettant l'accès à certains documents en ligne⁴². En ce qui concerne leur budget, les Archives Départementales ont eu droit à 70 000 euros en 2011⁴³.

La Médiathèque Départementale du Gers est située 30 chemin de Malartic à Auch. Sous la direction de Marie Paquet, elle met à disposition des bibliothèques du département et des

⁴⁰ Site Internet du Conseil Général du Gers : <http://www.cg32.fr/index.php?tg=oml&file=culture.html&cat=49&souscat=50&art=140>

⁴¹ Rapport d'activité 2011, Conseil Général du Gers, p. 43.

⁴² Site Internet des Archives Départementales du Gers : <http://www.archives32.fr/>

⁴³ Rapport d'activité 2011, Conseil Général du Gers, p. 47.

usagers un fonds d'environ 241 000 documents⁴⁴. La médiathèque a été dotée de 180 000 euros en 2011⁴⁵.

La Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées du Gers est placée sous la responsabilité du conservateur départemental, Michel Hue. Basée à l'abbaye de Flaran dans la commune de Valence-sur-Baïse, elle a été créée en 1995. La Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées du Gers s'attache à gérer et valoriser « *les actions pédagogiques et le développement culturel et touristique de l'Abbaye de Flaran [...]* », « *les actions pédagogiques et le développement culturel et touristique des cinq "Musées de France" [...]* du réseau muséographique gersois »⁴⁶. De plus, elle réalise l'inventaire du patrimoine départemental, soutient sa restauration et agit pour sa valorisation. Enfin, elle doit apporter « *à partir d'une réflexion départementale globale, l'expertise, l'aide et le soutien, auprès des élus, des collectivités ou des associations locales sur des projets structurants (de nature culturelle ou pédagogique), à fin de mise en valeur culturelle et touristique* »⁴⁷. En 2011, il fut accordée à la Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées du Gers, 560 000 euros⁴⁸.

Le service Tourisme enfin, a été inclus récemment dans les compétences de la sous-direction Culture, Tourisme et Patrimoine. Auparavant, le service Tourisme et Thermalisme comptait parmi les compétences du Développement des territoires aux côtés des aides aux communes, de l'habitat, urbanisme et politiques territoriales mais aussi de l'action économique, de la politique agricole et de l'environnement⁴⁹. Le tourisme et le thermalisme avait ainsi disposé en 2011 de 2 929 310 euros⁵⁰. Le service Tourisme a pour fonction le pilotage et la mise en œuvre de la politique de développement touristique du Conseil Général du Gers.

Par ailleurs, depuis 1995, le Conseil Général du Gers élabore et met en œuvre des plans pluriannuels d'actions : les schémas départementaux de développement touristique. Le 3^{ème} Schéma Départemental d'aménagement et de développement touristique s'étend sur la période 2008-2013.

Au sein de ses locaux et près de la sous-direction Culture, Tourisme et Patrimoine, le Conseil Général du Gers abrite aussi l'Association Départementale pour le Développement des Arts (ADDA 32), une association loi 1901 qui existe depuis 1974. Elle a été créée à l'initiative du Ministère de la Culture et du Département du Gers et a pour but « *le*

⁴⁴ Site Internet de la Médiathèque Départementale du Gers : <http://www.mediagers.fr/md-32>

⁴⁵ Rapport d'activité 2011, Conseil Général du Gers, p. 45.

⁴⁶ Site Internet du Conseil Général du Gers : <http://www.cg32.fr/index.php?tg=oml&file=culture.html&cat=49&souscat=52>

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Rapport d'activité 2011, Conseil Général du Gers, p. 46.

⁴⁹ Rapport d'activité 2011, « Développement des Territoires », Conseil Général du Gers, pp. 22-32.

⁵⁰ Rapport d'activité 2011, Conseil Général du Gers, p. 25.

développement des activités du spectacle vivant dans le département du Gers, en favorisant toutes nouvelles initiatives pouvant contribuer à l'élargissement de la vie musicale, chorégraphique, théâtrale et circasienne »⁵¹.

III. La Mission Langue et Culture Occitanes

Depuis 2005, la DIATEC* dispose d'une mission Langue et Culture Occitanes qui dépend de la sous-direction Culture, Tourisme et Patrimoine et plus précisément du Service des Actions Culturelles. Ses compétences, initiatives et actions touchent différentes sphères de la vie publique du département.

Les rapports d'activité publiés chaque année confirment l'implication du Conseil Général du Gers dans des initiatives et des actions en faveur de la sensibilisation, diffusion et valorisation de la langue et de la culture occitanes. Dans le rapport d'activité de 2007 par exemple, le soutien et la valorisation de la culture occitane compte parmi les domaines reconnus sur lesquels intervient le service de l'Action culturelle :

« La politique de promotion de la culture de la langue occitanes s'articule autour de différents axes : - soutien aux associations locales et à leurs actions en faveur de la culture occitane, - mise en place d'actions en faveur de la socialisation de la langue, de son enseignement, de sa présence dans les médias »⁵²

Le budget alors alloué pour cette année 2007 était de 45 202 euros (37 031 euros en 2008 et toujours aux alentours des 40 000 euros depuis)⁵³.

Sur le champ de l'éducation, le 14 juin 2013, a été signée, en fin de matinée, une convention entre l'Éducation Nationale et le Conseil Général du Gers afin de promouvoir l'apprentissage de la langue occitane dans les établissements scolaires du département.

Le même jour, avait lieu une journée occitane – *Jorn en Óc* – qui se tient chaque année, pour que se rencontrent écoliers du primaire du Gers et Centre Régional des Enseignants en Occitan (CREO). De nombreux ateliers de découverte sont proposés aux jeunes élèves afin qu'ils puissent concevoir et comprendre la langue et la culture occitanes : contes, jeux traditionnels, instruments de musique, etc.

⁵¹ Site Internet de l'ADDA 32 : <http://www.addagers.fr/index.php?tg=oml&file=2.html&id=2>

⁵² Rapport d'activité 2007, Conseil Général du Gers, p. 136.

⁵³ *Ibid.*

De plus, cette année, le Conseil Général du Gers organise, en relation avec la Journée Européenne des Langues qui se tiendra le 26 septembre 2013, une Semaine entièrement dédiée à la langue et à la culture occitane avec la tenue de colloques, expositions, ateliers, etc. Par ailleurs, le Conseil Général du Gers organise, depuis 1994, un concours de productions gasconnes en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Un soutien financier est également accordé aux associations intervenant en milieu scolaire. Enfin, des documents divers sont libres d'accès et ont été conçus au sein même du Conseil Général du Gers à l'image d'un lexique de signalétique bilingue intitulé « *L'occitan dans le Gers de A à Z* ».

Sur la scène sociale, parmi d'autres initiatives, le Conseil Général du Gers encourage la présence de l'occitan au sein des maternités. Ainsi, il distribue aux assistantes maternelles qui le demandent, un CD de comptines en occitan.

Au sein même du Conseil Général, l'apprentissage de la langue est assuré, à raison d'une heure par semaine aux Archives Départementales du Gers, par un intervenant extérieur.

En ce qui concerne plus directement le patrimoine, la culture et le tourisme, le Conseil Général du Gers s'attache aussi à valoriser la langue et la culture occitanes.

En 2011, un partenariat entre la Mission Langue et Culture Occitane, la Médiathèque Départementale, les Archives Départementales et la Conservation Départementale du Patrimoine a permis la réalisation « *d'un projet collectif inter générationnel sur la base de récits de vie aboutissant à une exposition* » intitulée « *Passeurs de mémoire – Traditions et fêtes hivernales en Gascogne* »⁵⁴.

A également été mis en place, un Comité de pilotage pour la valorisation économique et touristique de la langue et de la culture régionales. L'économie et le tourisme, alliés à la langue et à la culture occitanes, peuvent participer à l'expansion de la présence et à la valorisation des ces dernières sur le territoire gersois. Comme l'indiquent les résultats du Gers obtenus suite à l'Enquête sociolinguistique sur la présence, les pratiques et les perceptions de la langue occitane en Midi-Pyrénées réalisée en 2010, 84 % des personnes interrogées estiment que « *l'histoire, la langue et la culture occitanes contribuent [...] à la valorisation des activités touristiques [...]* »⁵⁵. De plus, « *83,5 % des Gersois pensent que la présence de*

⁵⁴ Rapport d'activité 2011, Conseil Général du Gers, p. 45.

⁵⁵ Résultats du département du Gers. Étude sociolinguistique sur la présence, les pratiques et les perceptions de la langue occitane en Midi-Pyrénées, enquête réalisée en novembre-décembre 2010, p. 10.

l'occitan dans le secteur touristique permet de faire connaître cette culture au plus grand nombre »⁵⁶.

Sur le terrain, l'association tourisme, langue et cultures occitanes est perceptible au sein de certains documents de valorisation de sites ou d'évènements touristiques comme l'édito de *Jazz in Marciac* traduit en occitan. De même, sur la Voie Verte de l'Armagnac, entre Condom et Eauze, la langue occitane est présente sur des panneaux d'informations.

Le site Internet du Conseil Général du Gers contribue également à faciliter et développer la visibilité et la valorisation de la langue et de la culture occitanes. En effet, il contient, dans l'onglet « *Culture Patrimoine* », un volet « *Culture et langue occitane* »⁵⁷. Ledit volet et lui-même divisé en quatre pages :

- « *Langue occitane* » : informations sur la langue et sur l'enseignement de l'occitan ; lien vers le site Internet du Centre Régional de l'Enseignement de l'Occitan en Midi-Pyrénées ; lien pour écouter en ligne Radio País ; informations sur la langue occitane, son histoire en PDF
- « *Toponymie* » : définition du terme ; carte du Gers en occitan en PDF
- « *Arts Vivants* » : informations sur la musique, les chants gascons, la danse ; informations sur la musique et les instruments en PDF
- « *Vie culturelle* » : informations et liens vers des sites Internet sur les évènements et festivals, les musées, l'artisanat, les éditions et créations, les jeux traditionnels ; informations plus précises sur les festivals en PDF

De même, et pour terminer sur cet exemple, le site Internet Terra Gers[®], développé par le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Gers, laisse apparaître dans l'onglet nommé « *Festivals & Culture* » des informations valorisant la langue et la culture occitanes avec ses thématiques : « *Sport & jeux traditionnels* », « *L'occitan* », « *Danses et chants traditionnels* » et « *Artisanat* »⁵⁸.

*

* *

L'Occitan dans le Gers, une langue, une culture mais surtout un champ d'une grande complexité par son histoire et par tout ce qu'il implique d'un point de vue patrimonial et identitaire. Au Conseil Général du Gers, le travail autour de la sauvegarde et de la valorisation de la langue et de la culture occitanes s'est amorcé dès 2005 et tend à s'associer à de nouveaux

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Site Internet du Conseil Général du Gers (consulté le 19 juillet 2013) : <http://www.cg32.fr/index.php?tg=oml&file=culture.html&cat=49&souscat=54>

⁵⁸ Site Internet Terra Gers[®] (consulté le 19 juillet 2013) : <http://www.vrai.tourisme-gers.com/festivals-notre-culture.aspx>

champs et particulièrement au tourisme. C'est dans cette réflexion que s'inscrit le stage que j'ai effectué durant quatre mois et demi au sein de la mission Langue et Culture Occitanes. Sous la direction de Madame Heiniger-Casteret à l'université de Pau et des Pays de l'Adour et de Madame Marie-Françoise Rivail dans la structure qui m'a accueillie, j'ai tenté de comprendre tout ce que le sujet du stage impliquait et la manière dont je pouvais élaborer un projet concret de valorisation à l'échelle du département du Gers.

La mise en contexte de la problématique occitane me permet d'ouvrir maintenant le propos sur le déroulement du stage. J'ai effectué ce stage du 4 février au 14 juin 2013 dans les locaux de la DIATEC au Conseil Général du Gers à Auch mais j'ai été amené parfois à me déplacer dans le département même, mais également dans d'autres départements des régions Midi-Pyrénées (Haute-Garonne, Tarn) et Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques).

Parallèlement aux travaux que j'ai menés afin de répondre aux objectifs du stage et que je vais exposer au sein de cette partie, je tiens à signaler que j'ai également réalisé des recherches personnelles sur le fonctionnement des collectivités territoriales. Cela, afin de mieux les comprendre et de cerner l'environnement dans lequel j'avais choisi d'évoluer durant ces quatre mois et demi de stage.

Cette précision ayant été faite, j'ai dû, dans le cadre de ce stage, répondre au mieux aux ambitions de la mission Langue et Culture Occitanes en tentant d'imaginer et de proposer des idées et des travaux concrets afin de favoriser la valorisation du patrimoine immatériel dans le cadre d'un projet de développement du tourisme culturel occitan dans le Gers.

Cette seconde partie est donc ainsi consacrée à la description du déroulement du stage, aux évolutions de mes réflexions et à la présentation de mes travaux afin de parvenir à cette fin. Pour commencer, un premier chapitre sera consacré à mes découvertes et recherches préalables, à mes travaux préliminaires notamment de documentation. Le second chapitre est quant à lui dédié à la présentation et à la description de mes propositions et actions plus concrètes et abouties.

Il est à noter que l'intégralité des résultats de mes recherches n'est pas signalée ici. En effet, j'ai choisi de présenter et de décrire davantage mes démarches de travail, les cheminements qui ont mené à mes travaux finaux. Ainsi, certaines parties décrivant des contenus et résultats de recherches ne sont pas exhaustives mais davantage représentatives, caractéristiques, de ces cheminements.

I. Les trois premières semaines : observations et premières réflexions

Après la découverte du fonctionnement de la mission Langue et Culture Occitanes du Gers, de premières réflexions liées aux problématiques du stage ont émergé. Elles mettaient un point d'honneur certes sur la langue mais aussi sur la culture occitane dans toute sa diversité et sa complexité : histoire, artisanats et industries, arts (musiques, danses, etc.) et traditions (jeux, fêtes, etc.). J'ai pensé que l'initiative la plus intéressante serait un projet de valorisation globale du département, un projet ne s'arrêtant pas aux seules lectures et écoutes de la langue mais s'étendant au contraire à la réelle découverte de toute une histoire culturelle riche et diversifiée. J'ai ainsi commencé à chercher quels pourraient être les objets marqueurs d'identité qu'il serait intéressant de conserver, de sauvegarder et de valoriser. J'avais dégagé plusieurs thématiques à partir des éléments que j'avais pu rassembler au terme d'une première semaine de stage :

Fig. 1 : Premières thématiques dégagées

Thème 1 : la langue	Thème 2 : les paysages	Thème 3 : les savoir-faire et artisanats	Thème 4 : les arts	Thème 5 : les activités et espaces de sociabilité
<i>prononciation, écriture, apparition dans les médias, etc.</i>	<i>Traditions d'aménagement, agriculture, toponymie, etc.</i>	<i>vins, eau-de-vie, foie gras, etc.</i>	<i>poésie, musiques, danses, etc.</i>	<i>jeux, fêtes, marchés, etc.</i>

© ARGAN Océane

À partir de ces premières idées, plusieurs propositions de valorisation ont commencé à apparaître. Elles ont été orientées de manière à intégrer les espaces majeurs du Gers tels que les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle* - et les sentiers de randonnée du département en général - ou encore les Grands Sites de Midi-Pyrénées*⁵⁹. Grâce à un état des lieux du tourisme et de la valorisation patrimoniale et naturelle du Conseil Général, j'ai également ajouté à ces sites majeurs d'autres espaces pouvant être exploités. Parmi eux, la Voie Verte de

⁵⁹ Dans le Gers, il existe trois Grands Sites de Midi-Pyrénées : Flaran-Baïse-Armagnac, Auch et Marciac.

l'Armagnac entre Condom et Eauze⁶⁰. Cette ancienne voie ferrée est en effet intéressante car le Conseil Général du Gers avait d'ors et déjà opté pour l'intégration d'éléments en langue occitane sur des panneaux comme me l'avait appris, lors de notre rencontre, la chef du service tourisme, Élise Babarczy. J'avais également appris, après un entretien avec Cécile Esquirol qui travaille à la Direction des Déplacements et des Infrastructures (DDI)⁶¹ qu'il y avait un projet de parcours de santé, sur trois kilomètres, au lac de l'Astarac, dans un bois appartenant au Conseil Général du Gers. La Direction du Patrimoine, de l'Éducation, des Sports, de la Jeunesse et de la Logistique (DPESJL)⁶² qui s'en occupe aurait également pu favoriser la présence occitane sur ce projet même si cela n'était pas alors prévu.

La semaine suivante, j'ai rencontré quelques professionnels du tourisme du département. J'ai constaté qu'Emmanuelle Boye-Capdet, responsable-animatrice de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative* du Gers semblait en faveur d'ateliers sensibilisant les employés des offices de tourisme à la langue et à la culture occitanes. Le directeur du Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Gers, José-Luis Pereira, que j'ai rencontré à la 3^e réunion du comité de pilotage puis individuellement, soulevait divers problèmes. En effet, alors que j'avais travaillé, dans le cadre de la 3^e réunion du comité de pilotage, sur les nouvelles technologies comme les Flash Code* et les QR Code* mais aussi sur le *Near Field Communication* (NFC)* ou la réalité augmentée*, le directeur du CDTL du Gers* expliquait que le Comité était doté de tous les outils nécessaires à la valorisation du département d'un point de vue touristique : site Internet, applications, présence sur les réseaux sociaux, etc. Cependant, selon lui, afin d'augmenter la visibilité de la langue et de la culture occitanes, il manque au CDTL du Gers* des contenus, la matière première nécessaire que seules peuvent lui fournir des associations comme l'Institut d'Études Occitanes du Gers ou encore la mission Langue et Culture Occitanes du Conseil Général du Gers. Un second problème a également été soulevé. En effet, la non implication de l'intégralité de la région Midi-Pyrénées en faveur d'un développement et d'une valorisation de la langue et de la culture occitanes. Seuls quelques départements semblent en effet réellement s'impliquer dans des initiatives en ce sens.

⁶⁰ L'ouverture de la Voie Verte de l'Armagnac se fait en suivant l'avancée des travaux d'habilitation. Après l'accessibilité du tronçon Condom-Mouchan, il est maintenant possible, depuis le 5 juillet 2013, de se rendre jusque Lagraulet-du-Gers (environ 20 kilomètres). À terme, la Voie Verte atteindra Eauze pour proposer un circuit de 33 kilomètres ouverts aux transports dits doux : marche à pied, cheval, deux-roues non motorisés, etc.

⁶¹ La DDI est une direction du Conseil Général du Gers. Elle inclut : les services transports, gestion des infrastructures, modernisation et infrastructures, parc départemental et les service locaux d'aménagement de Mauvezin, Masseube, Plaisance et Valence.

⁶² La DPESJL est une direction du Conseil Général du Gers. Elle inclut : les services logistique, maintenance des bâtiments, constructions neuves et rénovations, budget et marchés publics, patrimoine et énergie et la sous-direction éducation, jeunesse et sport (avec trois services : éducation, affaires sociales et restauration dans les collèges ; jeunesse, enseignement supérieur et gestion des agents polyvalents ; sport).

Ayant conscience du peu de temps qui m'était donné afin de parvenir aux desseins de la mission Langue et Culture Occitanes, j'avais d'ores et déjà, au cours de ces premières semaines de stage, commencé à élaborer mes propres scénarii de projets. Mais, très vite, je me suis rendue compte que je ne maîtrisais pas suffisamment certains concepts et certaines notions et que je devais y remédier par des recherches documentaires. Je devais tout particulièrement davantage maîtriser l'organisation du territoire du Gers et son histoire afin de mieux le cerner, le comprendre pour mieux l'appréhender.

La troisième semaine, je rencontrai Michel Hue, conservateur départemental du patrimoine et des musées du Gers. Cet entretien m'a amené vers la nécessité de maîtriser une autre notion, celle de patrimoine immatériel. Dans le Gers, aucun inventaire n'avait réellement été entrepris, celui du patrimoine bâti ayant encore cours.

Ces deux premières semaines me firent prendre conscience qu'en voulant m'atteler trop rapidement au travail de valorisation, de propositions, j'avais omis de m'intéresser réellement aux objets, au patrimoine que j'avais à valoriser. J'ai décidé de remédier à cela en travaillant sur la notion de patrimoine culturel immatériel, une notion complexe. Parallèlement à cela, je faisais des recherches documentaires afin de comprendre le contexte occitan, l'histoire et le patrimoine du Gers et, à plus grande échelle de la Gascogne et j'élaborais des états des lieux du tourisme dans le Gers et de la valorisation de la langue et de la culture occitanes dans les collectivités territoriales et dans le milieu associatif.

II. Appréhender la notion de patrimoine immatériel

Avant même de partir à la découverte de l'histoire du Gers et de son patrimoine lié à la langue et à la culture occitane, il a fallu pour moi m'imprégner et maîtriser certaines notions et particulièrement celles liées au patrimoine immatériel.

Plus avant, dans la première partie, j'ai mentionné la définition donnée par l'UNESCO au patrimoine culturel immatériel dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003. C'est tout naturellement que ce fut pour moi la première approche concrète de cette notion.

J'ai ensuite réalisé des recherches parallèles, ai lu des articles. J'ai ainsi pu entrevoir toute la complexité du concept de patrimoine immatériel notamment en ce qui concerne sa terminologie. En effet, selon Mariannick Jadé,

« Fidèle à l'idéologie occidentale de la relique, le statut de patrimoine s'accorde traditionnellement à de la matière car elle est appréciée comme un témoignage authentique et emblématique d'une réalité passée que ce soit un objet, un monument, un

site naturel, un mobilier... [...] Le patrimoine semble placé sous le dogme de la matérialité ». ⁶³

Cependant, et toujours selon Mariannick Jidé, il semblerait qu'il n'y ait pas lieu de dissocier les notions de matériel et d'immatériel dans l'appréhension du concept de patrimoine. En effet, ce dernier mêle en réalité les deux notions. Ainsi, il apparaît que le patrimoine immatériel implique la matérialité car « [...] *l'immatériel a nécessairement besoin d'une existence physique pour s'imprégner dans notre réalité consciente* » ⁶⁴. Les éléments immatériels ont besoin d'un support dont la nature est « *multiple et relative* » ⁶⁵.

Le vocable « culturel », quand il s'associe au concept de patrimoine immatériel, paraît témoigner de la nécessité de reconnaître et de sauvegarder la diversité culturelle. Alors que, mondialement, un certain nombre de pratiques tendent à être uniformisées, il semblerait que le concept de patrimoine culturel immatériel témoigne d'une crainte de perdre des singularités propres à certains espaces et communautés et prône leur patrimonialisation et sauvegarde.

Parallèlement à mes recherches documentaires, j'ai également pu rencontrer des professionnels de la culture, du patrimoine et du tourisme. Le 26 février 2013, Monsieur Yvon Hamon, conseiller en ethnologie, chargé du patrimoine immatériel à la DRAC Midi-Pyrénées* a ainsi accepté de me recevoir. Il a insisté sur l'idée que pour parler d'éléments entrant dans la définition du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO il fallait que lesdits éléments soient vivants, revendiqués, sauvegardés, encore portés par une communauté qui s'attache à les faire vivre. Il m'a également signalé des auteurs à connaître et à lire à l'image d'Henri Polge dont les ouvrages m'auront beaucoup servi par la suite.

Quelque jours plus tard, le 1^{er} mars, je participai à la journée d'étude coordonnée par Madame Patricia Heiniger-Casteret et intitulée « Patrimoine Culturel Immatériel. De l'inventaire à sa restitution ». Tenue à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, cette journée d'étude m'a permis de découvrir le travail en amont de la valorisation du patrimoine culturel immatériel, à savoir les expérimentations, les recherches et l'inventaire.

Appliquée au département du Gers, la notion de patrimoine immatériel est visible au sein de plusieurs pratiques vivantes, encore revendiquées, à plus ou moins grande échelle, sur l'ensemble du territoire : gastronomie, jeux traditionnels, savoir-faire et artisanats liés à la

⁶³ JADÉ Mariannick, « Le patrimoine immatériel. Nouveaux paradigmes, nouveaux enjeux », in *La Lettre de l'OCIM*, 2004, n°93, pp. 27-37.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

vigne (vins, eau-de-vie, etc.). Je m'attachai, tout au long des mes recherches et découvertes, à les préciser et à les définir.

III. La Gascogne, le Gers et l'occitan : recherches documentaires sur l'histoire et le patrimoine

Parallèlement à mes recherches sur la notion de patrimoine immatériel, je réalisais un travail de recherches documentaires sur l'occitan, l'histoire et le patrimoine du Gers et de la Gascogne. Cela fut fait dans le but premier de maîtriser, avoir davantage de connaissances et pouvoir définir et cerner les éléments pouvant être valorisés et de quelles manières.

Afin de mener à bien mes recherches historiques, j'ai commencé par travailler sur les documents que possédaient le Conseil Général du Gers : ouvrages, brochures, rapports de stage, etc. Parallèlement à cela, je faisais - et j'ai fait durant toute la durée de mon stage - des recherches sur Internet et particulièrement sur des sites tels que Google Livres⁶⁶, Persée⁶⁷, Gallica⁶⁸ ou encore sur Rosalis⁶⁹ pour ne citer que ces références.

J'ai aussi effectué des recherches au COMDT Toulouse-Midi-Pyrénées* situé 5 rue du Pont de Tounis à Toulouse. Il s'agit d' « *un lieu ressource œuvrant principalement à la promotion et à la valorisation de la culture occitane de tradition orale dans les domaines de la musique et de la danse* »⁷⁰. De même, j'ai fréquenté la Bibliothèque Universitaire Centrale de l'Université de Toulouse II-Le Mirail, la Bibliothèque de Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, la Médiathèque municipale José Cabanis de Toulouse mais aussi les Archives Départementales du Gers. Des particuliers m'ont également prêté gracieusement certains ouvrages leur appartenant.

En ce qui concerne la presse et les revues, j'ai consulté divers articles m'intéressant sur le site Internet Persée comme précisé plus avant mais je me suis particulièrement penchée sur les numéros de la *Revue de Gascogne* et du *Bulletin de la Société Archéologique du Gers* et ceux de la *Revue des traditions populaires*. Quant à la presse quotidienne, la *Dépêche du Midi* et *Sud-Ouest* ont constitué mes principales références.

⁶⁶ <http://books.google.fr/> est un service en ligne fourni par Google qui permet l'accès à des aperçus ou à l'intégralité du contenu de certains ouvrages.

⁶⁷ Le site Internet <http://www.persee.fr> est un portail de revues scientifiques en sciences humaines et sociales.

⁶⁸ Le site Internet <http://gallica.bnf.fr/> permet de consulter une partie des collections numérisées de la Bibliothèque Nationale de France.

⁶⁹ <http://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/> est la bibliothèque numérique de Toulouse et permet l'accès à plus de 60 000 documents (livres, manuscrits, cartes, images, presses et revues, etc.).

⁷⁰ Site Internet du COMDT Midi-Pyrénées : <http://www.comdt.org/qui-sommes-nous/>

IV. États des lieux

État des lieux du tourisme dans le Gers

Le Schéma Départemental d'aménagement et de développement touristique décrivait en 2008 que le Gers était « *globalement un département faiblement touristique* »⁷¹. Le tourisme permettait « *la satisfaction des besoins de loisirs des Gersois et des populations environnantes* »⁷². Le même Schéma avait mis en avant la nécessité d'accroître l'attractivité du département du Gers sur le champ touristique en définissant et en ciblant un certain nombre de zones précises.

Pour ce qui est du tourisme culturel, les Grands Sites de Midi-Pyrénées* apparurent après la rédaction de ce schéma et le Gers en compte aujourd'hui trois : Auch, Flaran-Baïse-Armagnac et Marciac. Le département du Gers a aussi un Pays d'Art et d'Histoire avec le Grand Auch et le lectourois candidate actuellement afin d'obtenir également ce label.

Le tourisme sportif et de nature n'est pas en reste. Deux itinéraires de randonnées vers Saint-Jacques-de-Compostelle existent : la voie du Puy entre Saint-Antoine et Nogaro et la voie d'Arles entre Pujaudran et Marciac. Les GR 65, 652, 653 et 654 et un GRP comptent aussi parmi les sentiers de randonnée du département. De plus, la Voie Verte de l'Armagnac entre Condom et Eauze, sur une ancienne voie ferrée, est aussi bien avancée et intègre, sur les panneaux qui y sont placés, des éléments de langue occitane, comme cela a été signalé plus avant.

États des lieux de la valorisation de la langue et de la culture occitanes dans les collectivités territoriales

Au sein du dernier chapitre de la précédente partie, j'évoquais les initiatives et actions en faveur de la valorisation de la langue et de la culture occitane dans le Gers au sein du Conseil Général du département. Mais, en dépit de réelles expériences, j'ai décidé de m'intéresser à ce qu'il se faisait également hors du territoire gersois afin de déterminer quel(s) rôle(s) jouent les institutions territoriales en faveur de l'occitan.

⁷¹ Élaboration du 3^{ème} schéma départemental d'aménagement et de développement touristique. Stratégie et plan d'actions, juin 2008, page 4.

⁷² *Ibid.*

La valorisation de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées promeut la langue et la culture occitanes et s'est organisé autour de cinq axes afin de favoriser leur diffusion et leur valorisation sur le territoire régional : « • *Transmission de l'occitan* ; • *Renforcement et développement des médias d'expression occitane* ; • *Socialisation de l'occitan* ; *Renforcement de la culture occitane* ; • *Recherche et outils sur l'occitan* »⁷³. Par ailleurs, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a également conçu un Schéma Régional de Développement de l'Occitan pour la période 2008-2013. A également été créée, l'*Amassada**, le Conseil de Développement de l'Occitan en Midi-Pyrénées.

En ce qui concerne plus précisément les départements de la région Midi-Pyrénées, les conseils généraux développent aussi à leur échelle des initiatives en faveur de la valorisation du patrimoine culturel immatériel lié aux langues régionales existant. Ainsi, afin de favoriser la connaissance du patrimoine occitan tarnais, le Conseil Général du Tarn, par l'intermédiaire de son chargé de mission Philippe Sour, et l'association *CORDAE/La Talvera**, ont organisé une « Journée de sensibilisation et de formation au patrimoine occitan dans le Tarn ». Cette « Journée », à laquelle j'ai assisté, s'est tenue le 21 février 2013, dans la salle des débats du Conseil Général du Tarn à Albi essentiellement pour les professionnels du tourisme du département mais, étaient aussi présents d'autres acteurs et des étudiants de l'Institut Supérieur du Tourisme et de l'Alimentation de Foix dans l'Ariège. Plusieurs thématiques ont ainsi été traitées : la langue, l'histoire occitane dans le Tarn, la toponymie et patronymie tarnaise, les expressions, les auteurs et personnages historiques du Tarn, les lieux légendaires, les croyances populaires, les fêtes et traditions, les artisanat, industries et savoir-faire, la gastronomie, les musiques et danses, etc. Les enjeux économiques et culturelles de la langue et de la culture occitanes sont, pour le Conseil Général du Tarn, multiples, réels et à exploiter. Le Conseil Général du Tarn, au-delà de la mise en place de cette journée de sensibilisation et de formation, a des actions continues en faveur de la valorisation du patrimoine occitan de son territoire : sollicitation d'artistes occitans contemporains dans des programmations culturelles ; soutien à des associations ; élaboration, en partenariat avec l'*ISTHIA**, du *Livret du tourisme culturel occitan* conçu comme « un outil pédagogique à destination des acteurs du tourisme désireux d'enrichir leurs connaissances sur les multiples facettes du patrimoine occitan »⁷⁴ ; actions en faveur de la promotion de l'enseignement occitan et du bilinguisme ; édition d'un *livret-CD d'apprentissage de l'occitan pour les personnels des maisons de retraite* du Tarn pour « leur permettre de dialoguer avec les résidents et d'améliorer leur

⁷³ Site Internet du Conseil Régional Midi-Pyrénées : <http://www.midipyrenees.fr/Langue-et-culture-occitane>

⁷⁴ Site Internet du Conseil Général du Tarn : <http://www.tarn.fr/fr/culture-sport-loisirs/langue-culture-occitanes/pages/Developpement-economique-et-tourisme-culturel.aspx>

qualité de vie »⁷⁵ ; etc. Pour la période 2012-2018, le Conseil Général du Tarn a par ailleurs développé un schéma départemental de développement de l'occitan.

Lors de mes recherches, j'ai pu noter que d'autres départements de la région Midi-Pyrénées témoignaient d'actions et d'initiatives en faveur de la valorisation du patrimoine occitan. Dans le Tarn-et-Garonne par exemple, les opérations « Al Canton » sont destinées à « *recueillir des témoignages écrits et oraux [du] passé sur le territoire d'un canton [...] et à restituer en direction de la population locale les éléments recensés au travers d'éditions et de documents audiovisuels* »⁷⁶. Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées quant à lui, soutient l'enseignement occitan, aide au collectage de la mémoire locale, propose des animations en occitan dans les crèches et les relais d'assistantes maternelles, etc⁷⁷.

La valorisation de la langue et de la culture occitanes hors Midi-Pyrénées

En Aquitaine également, la langue et la culture occitanes tiennent une place importante. Ainsi, le Conseil Régional d'Aquitaine œuvre en faveur de la transmission et de la socialisation de la langue occitane et a également créé une « *conférence régionale de coopération institutionnelle de la politique linguistique occitane réunissant la Région, l'État et les Départements d'Aquitaine* »⁷⁸. Comme en Midi-Pyrénées, il existe une assemblée, *Amassada**, qui réunit les acteurs de terrain œuvrant pour la langue et la culture occitanes. Une bourse, « *Ensenhar* », a pu être élaborée au sein du Conseil Régional et est attribuée aux candidats qui préparent le concours de professeur des écoles à destination de l'enseignement bilingue occitan-français.

Le Conseil Général de la Dordogne a lui opté pour la réalisation d'un site Internet présentant le nom occitan des communes du Périgord⁷⁹ et plusieurs villes possèdent des panneaux bilingues d'entrées de communes. Il soutient aussi des associations occitanes comme *Festnau occitania en festa* basée à Périgueux⁸⁰. Dans les Pyrénées-Atlantiques, l'occitan et le basque sont tous deux valorisés. Le Conseil Général soutient les manifestations culturelles mettant en valeur ces deux langues, encourage le bilinguisme, etc. Et, pour finir sur cet exemple aquitain,

⁷⁵ Site Internet du Conseil Général du Tarn : <http://www.tarn.fr/fr/culture-sport-loisirs/langue-culture-occitanes/pages/Solidarite-intergenerationnelle.aspx>

⁷⁶ Site Internet du Conseil Général du Tarn-et-Garonne : <http://www.cg82.fr/?page=culture&action=rubrique&id=4>

⁷⁷ Site Internet du Conseil Général des Hautes-Pyrénées : <http://www.cg65.fr/front.aspx?sectionId=120>

⁷⁸ Site Internet du Conseil Régional d'Aquitaine : <http://aquitaine.fr/politiques-regionales/culture/langues-et-cultures-regionales.html>

⁷⁹ Site Internet Le nom occitan des communes du Périgord : <http://communes-oc.cg24.fr/>

⁸⁰ 3 000 euros avaient été accordés à cette association en 2012 par le Conseil Général de la Dordogne (cf. Associations et fondations reconnues d'utilité publique subventionnées en 2012 par le Département de la Dordogne, Conseil Général de la Dordogne, Service des affaires juridiques et des procédures contractuelles, 2012, p. 111).

le Conseil Général du Lot-et-Garonne participe à la visibilité de la langue occitane en proposant dans son magazine trimestriel *Confluent*, une rubrique en occitan⁸¹.

Le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon entend aussi soutenir les langues et cultures régionales sur son territoire : l'occitan et le catalan. En ce qui concerne l'occitan, la Région reconnaît et soutient l'occitan dans les domaines de la langue, de la culture et de la société. Elle a aussi constitué une *Amassada**. À l'échelle départementale, le Conseil Général de la Lozère soutient quelques associations de valorisation de l'occitan comme l'Association pour le Développement de l'Occitan basée à Mende.

Enfin, et pour terminer sur cette institution, le Conseil Régional de l'Auvergne a pour sa part signé en 2012 un schéma triennal de développement de la langue et de la culture occitanes. Ce schéma implique trois axes : «- *transmission et enseignement* ; - *socialisation et diffusion* ; - *inscription territoriale et inter régionale* »⁸².

États des lieux de la valorisation de la langue et de la culture occitanes dans le milieu associatif

Afin, éventuellement de m'inspirer de certaines initiatives et actions en faveur de la visibilité, de la sauvegarde et de la valorisation de la langue et de la culture occitanes, je me suis intéressée aux associations et à la large palette de leurs activités.

La valorisation de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées

Dans le Gers, j'ai pu rencontré plusieurs acteurs associatifs pour obtenir des informations et de nouvelles connaissances dans divers types de domaines : l'Institut d'Études Occitanes pour la langue, l'ACPPG* pour les musiques, danses, instruments de musique ou encore la Fédération des Foyers Ruraux du Gers pour les jeux et sports traditionnels.

À l'échelle régionale aussi, des associations valorisent la langue et la culture occitanes. Il existe ainsi une section régionale de l'Institut d'Études Occitanes basée à Toulouse et une section pour chacun des départements de la région⁸³. Ces instituts encouragent l'apprentissage de la langue occitane, traduit des textes français en occitan, réalisent des études toponymiques, etc. L'Institut d'Études Occitanes de la Haute-Garonne organise par ailleurs le

⁸¹ Site Internet du Conseil Général du Lot-et-Garonne : <http://www.cg47.fr/fr/le-lot-et-garonne/identite-et-acces/la-langue-doc.html>

⁸² Site Internet du Conseil Régional de l'Auvergne : <http://www.auvergne.fr/content/occitan>

⁸³ Sections départementales de l'IEO en Midi-Pyrénées : « Ostal Occitan » IEO09 (Pamiers, Ariège) ; IEO12 (Rodez, Aveyron) ; IEO31 (Toulouse, Haute-Garonne) ; IEO32 (Auch, Gers) ; IEO46 (Cahors, Lot) ; « Nosauts de Bigorra » IEO65 (Bouilh-Péreuilh, Hautes-Pyrénées) ; IEO81 (Realmont, Tarn) ; IEO82 (Montauban, Tarn-et-Garonne).

festival *Occitània* à Toulouse et dans plusieurs communes alentour. Concerts, conférences mais aussi un marché occitan rythment la programmation de ce festival.

La Fédération des Foyers Ruraux de Midi-Pyrénées, comme l'Institut d'Études Occitanes, se déclinent en sections départementales et soutient également la promotion de l'occitan dans la logique du Schéma régional de Développement de l'Occitan du Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

L'enseignement de l'occitan est aussi représenté par le CREO Midi-Pyrénées* qui fédère les enseignants d'occitan des premier et second degrés de l'enseignement public. Le CREO est lui-même intégré dans la FELCO* créée en 1987⁸⁴.

Dans le département du Tarn, l'association CORDAE/La Talvera*, que nous avons déjà citée, existe depuis 1979. Elle « œuvre à la conservation et à la diffusion du patrimoine culturel occitan. Ses activités s'étendent dans plusieurs directions : la recherche, l'édition, la diffusion, la création et la formation »⁸⁵. L'association organise la recherche en ethnologie et ethnomusicologie et anime « [...] classes culturelles, artistiques ou de découverte, des stages de formation consacrés à l'apprentissage de la langue occitane, des danses, du chant, des instruments de musique » et propose aussi « [...] une série de conférences sur des sujets divers liés à ses recherches ainsi que des colloques et séminaires »⁸⁶. L'association détient également des « [...] salles de documentation, d'expositions, de concert et d'animation, son studio et sa régie équipés de matériel audio, informatique et multimédia »⁸⁷. Parmi les manifestations festives qu'elle organise, on peut compter sur la fête occitane de Cordes qui propose notamment une initiation aux danses traditionnelles occitanes et un bal occitan.

Dans les Hautes-Pyrénées, la Maison de la Culture Occitane (MCO) existe depuis 2006. Elle regroupe 15 associations parmi lesquelles *Parlem*. Créée en 1993, cette association « s'est fixée pour but de développer l'enseignement et la pratique de l'occitan gascon sur le département des Hautes-Pyrénées »⁸⁸. Pour cela, l'association organise des ateliers de langue et des cours d'initiation.

Enfin, pour terminer cette présentation non exhaustive de l'état de la valorisation de la langue et de la culture occitanes dans le milieu associatif midi-pyrénéen, mentionnons la ville de Rodez en Aveyron. En effet, y est organisé un festival interrégional qui réunit durant cinq jours consécutifs, une fois par an en été, une grande partie des artistes qui illustrent la création contemporaine en langue occitane. Il s'agit de l'*Estivada*. Durant la durée du festival sont proposés, en sus des spectacles, des ateliers de chant, d'initiation à la danse, de cuisine, des

⁸⁴ Site Internet de la FELCO : <http://www.felco-creo.org/>

⁸⁵ Site Internet de l'Association CORDAE/La Talvera : <http://www.talvera.org/>

⁸⁶ Site Internet de l'Association CORDAE/La Talvera : <http://www.talvera.org/fr/association.html>

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ Site Internet de l'association Parlem : <http://www.parlem65.com/>

jeux, de l'initiation à l'occitan, des débats sur les thèmes touchant la diffusion et l'illustration de la langue occitane, etc.⁸⁹.

La valorisation de la langue et de la culture occitanes hors Midi-Pyrénées

Hors de la région Midi-Pyrénées, d'autres territoires français voient vivre en leur sein des associations œuvrant à la valorisation de la langue et de la cultures occitanes. Parmi eux, la région Aquitaine et plus précisément le département des Pyrénées-Atlantiques dans lequel le Mouvement des étudiants d'Occitanie (M.E.D'OC) existe depuis 1998. Cette association étudiante implantée à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour a pour objectif de promouvoir et de faire connaître la langue et la culture occitanes. De même, l'association Accents du Sud, également basée à Pau, est à l'origine du Festival *Hestiv'Òc* qui propose des spectacles gratuits mettant en avant la langue occitane⁹⁰.

Dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à Toulon dans le département du Var, l'association *Escolo de la Targo* existe depuis 1898. Parmi ses activités, l'association organise des cours d'occitan provençal, des pièces de théâtre, diverses manifestations, etc.⁹¹.

À Paris, l'association *Paname occitania studio* est une association loi 1901 qui œuvre en faveur du développement de la musique occitane dans la capitale⁹².

*

* *

Les premières semaines furent le délai nécessaire à une prise de connaissance de l'environnement de travail, à l'observation et aux réflexions et ébauches de projets que l'on pourrait qualifier de « premiers jets ». Elles allaient vite devoir être revues grâce à un travail essentiel de recherches et de documentation. Ces recherches documentaires et les états des lieux ont été force de matières et d'inspirations afin d'élaborer des propositions et des actions concrètes.

⁸⁹ cf. Site Internet de l'Estivada : <http://estivada-rodez.eu/>

⁹⁰ cf. Site Internet d'Hestiv'Òc : <http://www.hestivoc.com/>

⁹¹ cf. Site Internet d'Escolo de la Targo : <http://www.escolo-de-la-targo.fr/>

⁹² cf. Site Internet de Paname Occitania Studio : <http://panameoccitania.canalblog.com/>

« Osez donc, jeunes gens ; efforcez-vous de comprendre ; ayant compris, osez créer »⁹³

Les recherches documentaires et les états des lieux m'ont permis d'élaborer des pistes de réflexion, d'être force de propositions et de rédiger différents types de documents.

I. Document d'orientation : « Propositions et recommandations pour la valorisation du patrimoine immatériel dans le cadre d'un développement du tourisme culture occitan » (annexe 4)

Contexte

Très rapidement, j'avais commencé à réfléchir à un document d'orientation mettant en avant des prérogatives, avant même l'élaboration d'une plaquette sur la communauté de communes de la Ténarèze - présentée ci-après. Cependant, bien que j'ai tenté au mieux de travailler par la suite sur les deux documents en parallèle, je n'ai pu terminer et faire valider ce document d'orientation qu'à la veille de la fin de mon stage.

L'idée d'un document d'orientation est venue suite à un constat. En effet, en ayant conscience de la somme des initiatives qu'il faudrait mener afin d'aboutir à un projet concret et durable, j'ai constaté que quatre mois et demi de stage ne suffiraient pas. Toutes les actions qu'il me semblait essentiel de mener afin de parvenir à un ancrage, une sensibilisation et une valorisation durables de la langue et de la culture occitanes dans le Gers nécessitent plus de temps et de personnes qualifiées dans divers types de domaines.

Forte de ce constat, j'ai pris l'initiative de travailler à l'élaboration de ce document d'orientation présentant des défis et les différentes actions à conduire afin de les relever. J'ai conçu ce document non sans m'inspirer d'une autre pièce officielle à savoir l'Agenda 21 de Pau-Pyrénées étudié durant le premier semestre du Master 2 professionnel CAS Valorisation du patrimoine et politiques culturelles territoriales. En effet, méthodologiquement et du point de vue de la forme, ce document m'aura servi de repère.

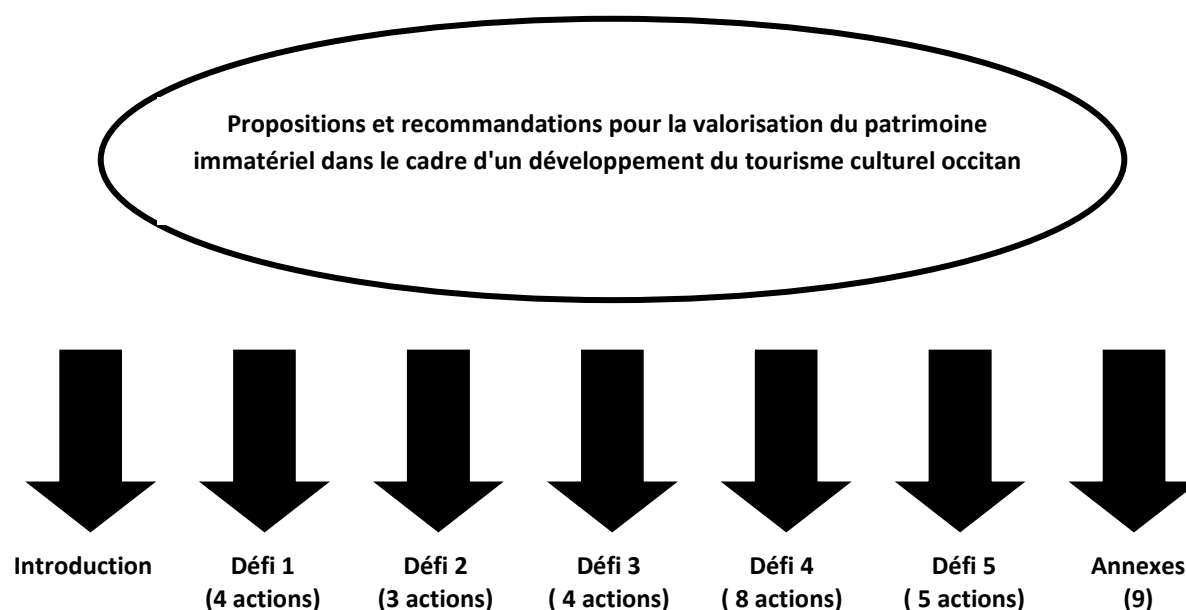
⁹³ HERRIOT Édouard, *Créer*, Payot & C^{ie}, 1919.

Organisation et schémas

Le document d'orientation que j'ai rédigé, s'intitule « Propositions et recommandations pour la valorisation du patrimoine immatériel dans le cadre d'un développement du tourisme culture occitan ». De format A4 et de 51 pages, il s'organise en cinq défis avec plusieurs actions à conduire, expérimenter puis à évaluer et à adapter en fonction des résultats obtenus. Chaque action est elle-même divisée en trois parties : Contexte / Objectifs de l'action / Méthode. Neuf annexes complètent l'ensemble afin d'illustrer certaines actions.

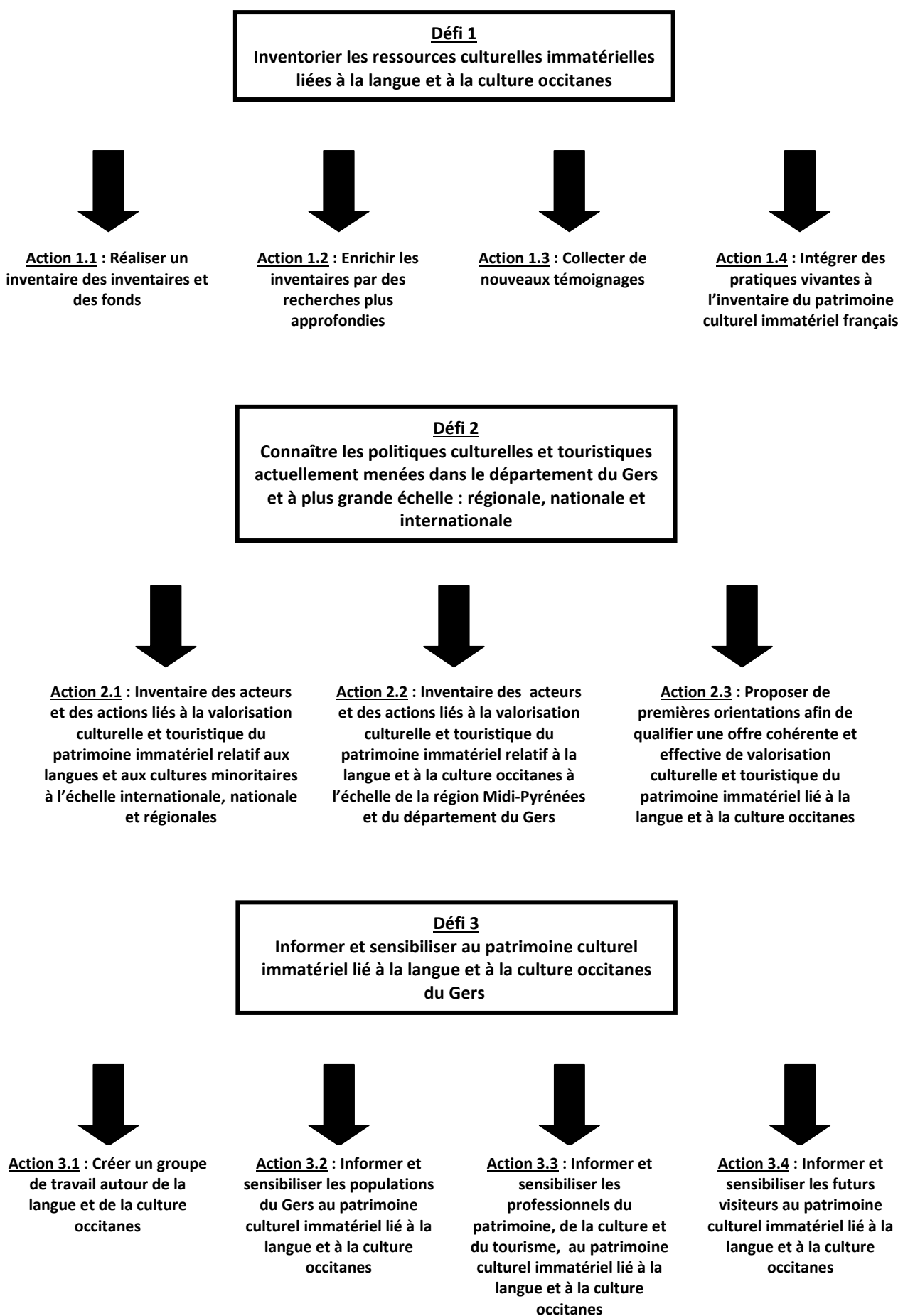
Le destinataire du document est le Conseil Général du Gers. Je l'ai conçu comme un outil force de réflexions et de propositions qui ne se veut ni exhaustif ni irréfutable mais bien au contraire à adapter, à enrichir et à faire évoluer afin qu'il soit amélioré en fonction des constats, des territoires, des besoins, etc.

Fig. 2 : Organisation du document d'orientation : généralités





© ARGAN Océane


Fig. 3 : Organisation du document d'orientation : défis et actions





Défi 4
Proposer une offre de valorisation culturelle et touristique du patrimoine immatériel lié à la langue et à la culture occitanes cohérente et effective



Action 4.1 : Élaborer un Schéma départemental pluriannuel de développement de l'occitan



Action 4.2 : Intégrer l'occitan au 4^e Schéma Départemental d'aménagement et de développement touristique



Action 4.3 : Harmoniser les propositions de valorisation avec les actions de communication actuellement menées par le Comité Départemental du Tourisme et de Loisirs du Gers


Action 4.4 : Développer et renforcer la présence de la signalétique bilingue



Action 4.5 : Encourager et pérenniser la présence de la langue et de la culture occitanes sur tous les supports touristiques gersois



Action 4.6 : Proposer des circuits thématiques intégrant la langue et la culture occitanes



Action 4.7 : Travailler avec le réseau des médiathèques et bibliothèques et les différents médias de communication, de diffusion


Action 4.8 : Développer une plaquette descriptive et informative pour les diverses intercommunalités du département du Gers


Défi 5
Travailler durablement avec les nouvelles technologies


Action 5.1 : Former les professionnels du patrimoine, de la culture et du tourisme


Action 5.2 : Augmenter la visibilité Internet de la langue et de la culture occitanes gersoises


Action 5.3 : Représenter sur le terrain les concepts développés sur Internet


Action 5.4 : Travailler avec la NFC (Near Field Communication)


Action 5.5 : Travailler avec la réalité augmentée

II. Plaquette informative et descriptive sur la communauté de communes de la

Ténarèze⁹⁴ (annexes 5 et 6)

Contexte

Dès le début de mon stage, les Grands Sites de Midi-Pyrénées* dans le Gers avaient constitué de premiers terrains qui auraient pu s'avérer être des sites pilotes afin de tester d'éventuels projets de valorisation. Mais, d'emblée, j'ai su que le problème de la gestion régionale de ce label allait surement poser problème.

En réalité, au-delà de cela, d'autres problématiques se posaient autour de la valorisation de la langue et de la culture occitanes pour les offices de tourisme de ces trois Grands Sites de Midi-Pyrénées* : Auch, Marciac et Flaran-Baïse-Armagnac. En effet, accompagnée de Patrick Guy, responsable de la sous-direction Culture, Tourisme et Patrimoine, et de Marie-Françoise Rivail, j'ai assisté à une rencontre entre les trois offices de tourisme à Auch le 11 mars 2013. Très rapidement, plusieurs problèmes ont été soulevés : le manque de référents, de personnes ressources pour les traductions, la documentation ; une offre qui en réalité est existante, de manière sous-entendue, sans être griffée ; la nécessité de motiver les acteurs du tourisme sur ce type de projets.

Il a été intéressant pour moi d'entendre et de tenter de comprendre et d'analyser ces problématiques particulièrement pour l'élaboration du document d'orientation plus avant présenté. Seule Catherine Goxe, directrice de l'office de tourisme de la Ténarèze (Grand Site Flaran-Baïse-Armagnac) semblait accepter de travailler avec la mission Langue et Culture Occitanes sur un projet de valorisation sur le territoire de la Ténarèze. C'est ainsi que j'ai commencé à faire des recherches plus spécifiques sur ce territoire, à obtenir des informations déjà collectées par cet office de tourisme, à rencontrer des personnes référentes et à rédiger une plaquette informative, descriptive et ludique sur cet espace.

Tout au long de ma rédaction, j'ai pu bénéficier de conseils et des corrections de mon maître de stage, de M. Claude Pierson, des professionnels de l'office de tourisme de la Ténarèze (Mmes Catherine Goxe, Annabelle Morlan et Perrine Beaudouin), de la Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées du Gers (M. Michel Hue), etc.

⁹⁴ La plaquette n'ayant pas été conçue dans sa version définitive, il ne peut être présenté à ce jour en annexes que les contenus tels qu'ils ont été fournis à la fin de la durée du stage au Conseil Général du Gers.

Organisation et schémas

La plaquette sur la communauté de communes de la Ténarèze a été conçue en format A5. Elle propose une brève présentation de chacune des 27 communes de l'intercommunalité de la Ténarèze, des fiches thématiques et des jeux ainsi que des informations pratiques. Elle a été réalisée à destination des professionnels du tourisme, de la culture et du patrimoine de la communauté de communes de la Ténarèze afin qu'ils appréhendent mieux leur territoire et notamment la connotation occitane. Cependant, si volonté de ces professionnels il devait y avoir, ils pourraient décliner et adapter cette plaquette pour le grand public.

Plus concrètement en ce qui concerne l'organisation de la plaquette, il est constitué d'une carte de la communauté de communes de la Ténarèze, d'un édito, puis le sommaire se divise en trois parties : La Ténarèze et la culture gasconne / Lexiques / Informations pratiques.

La plaquette est organisée afin que soient intercalées les fiches relatives aux communes, les fiches thématiques et les fiches jeux.

Tous les titres sont doublés de leur traduction en occitan gascon tout comme certains mots dans le développement de certains paragraphes.

Fig. 4 : Organisation de la plaquette : généralités

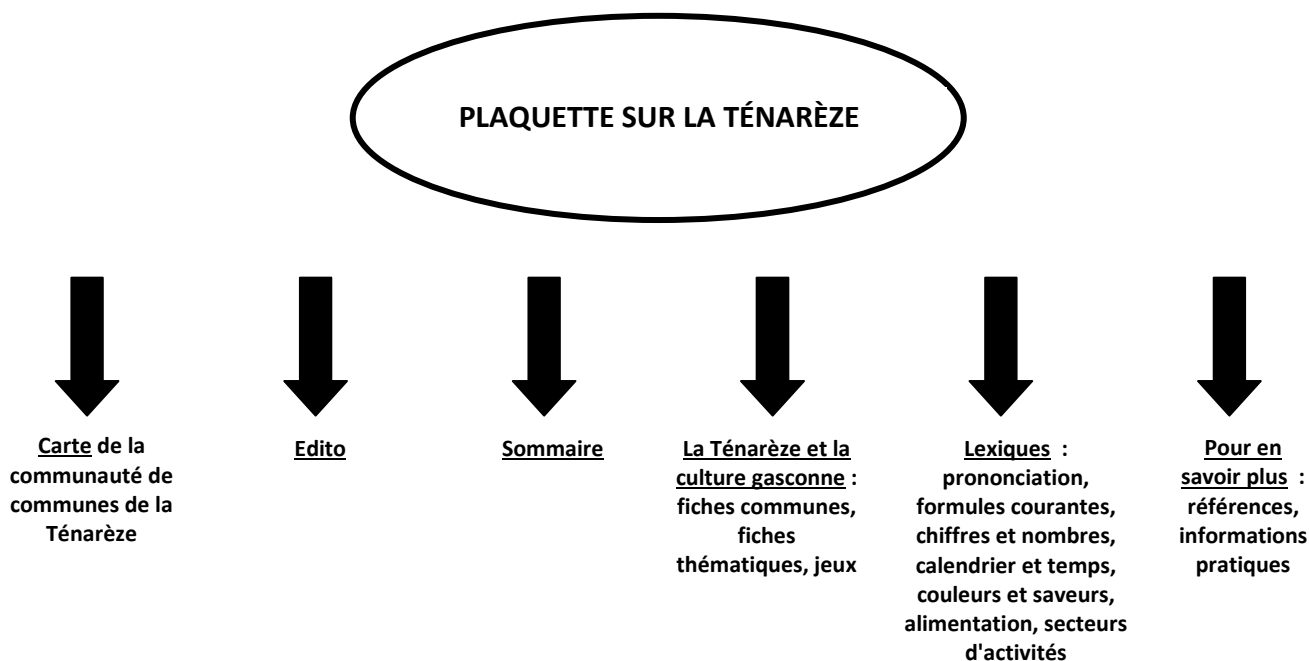


Fig. 5 : Organisation de la plaquette : liste fiches communes (par ordre d'apparition)

Chaque fiche commune se termine par une petite rubrique « Pour en savoir plus ».

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| 1. BEUCAIRE | 10. FOURCÈS | 19. LIGARDES |
| 2. BEAUMONT | 11. GAZAPOUY | 20. MAIGNAUT-TAUZIA |
| 3. BÉRAUT | 12. LABARRÈRE | 21. MANSENCÔME |
| 4. BLAZIERT | 13. LAGARDÈRE | 22. MONTRÉAL-DU-GERS |
| 5. CASSAIGNE | 14. LAGRAULET-DU-GERS | 23. MOUCHAN |
| 6. CASTELNAU-SUR-L'AUVIGNON | 15. LARRESSINGLE | 24. ROQUEPINE |
| 7. CAUSSENS | 16. LARROQUE-SAINT-SERNIN | 25. SAINT-ORENS-POUY-PETIT |
| 8. CAZENEUVE | 17. LARROQUE-SUR-L'OSSE | 26. SAINT-PUY |
| 9. CONDOM | 18. LAURAËT | 27. VALENCE-SUR-BAÏSE |

© ARGAN Océane

Fig. 6 : Organisation de la plaquette : fiches thématiques (par ordre d'apparition)

Chaque fiche thématique se termine par une petite rubrique « Pour en savoir plus ».

<u>THÉMATIQUES</u>	<u>RÉSUMÉ DU CONTENU</u>
1. L'Antiquité en Ténarèze	→ Histoire peuplement en Gascogne, villa de Séviac
2. L'Abbaye de Flaran	→ Définition cistercien, histoire de l'abbaye, le centre patrimonial
3. Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle	→ Saint Jacques le Majeur, pèlerinage, pèlerin dans contes gascons
4. Agriculture et élevage	→ Agriculture, apiculture, élevage
5. Artisanats et vieux métiers	→ Tonnellerie, briqueterie, distillation, forge, saboterie, etc.
6. La langue occitane	→ Toponymie, patronymie, une langue d'aujourd'hui
7. Proverbes en occitan	→ Tableau Français/Occitan : météorologie, travail, métiers, etc.
8. Chants, musiques, danses	→ Chants et musiques, danses, instruments de musique
9. Chanson des <i>Aguilhonèrs</i>	→ Présentation, chanson en occitan et en français
10. Comptines de fêtes	→ Français et occitan : « <i>Anem petitons</i> », « <i>Carnaval ei aribat</i> », etc.
11. Arts et poésies	→ Arts (peintres, verriers), histoire de la poésie et des poètes
12. Pause poésie	→ <i>Ténarèze rêvée</i> , <i>Ténarèze vécue</i> (français et occitan)
13. Croyances et contes	→ Personnages légendaires, contes de Bladé, etc.
14. La gastronomie	→ Fruits, moutarde, foie gras, croustade, garbure,
15. La vigne, le vin et la liqueur d'or	→ Travail de la vigne, vins, Armagnac, distillation
16. Loisirs et sports	→ Jeux d'enfants, jeux sportifs traditionnels
17. La Baïse	→ Histoire et navigation sur Baïse, histoire de l'Osse, de l'Auzoue
18. Divertissements et festivités	→ Fêtes traditionnelles et d'aujourd'hui
19. Les paysages	→ Paysages façonnés, paysages changeants et éphémères
20. L'homme et la nature	→ Superstitions, itinéraires nature, arbres-têtards

Fig. 7 : Organisation de la plaquette : liste fiches jeux

Pause jeux	—————>	Mots mêlés : retrouver, à partir des mots en français, des mots en occitan
Pause jeux	—————>	Relier noms de métiers en français à leur nom en occitan + toponymie
Pause jeux	—————>	Relier noms d'arbres en français à leur nom en occitan + toponymie
Pause jeux	—————>	Relier noms de plats gascons en français à leur nom en occitan + toponymie

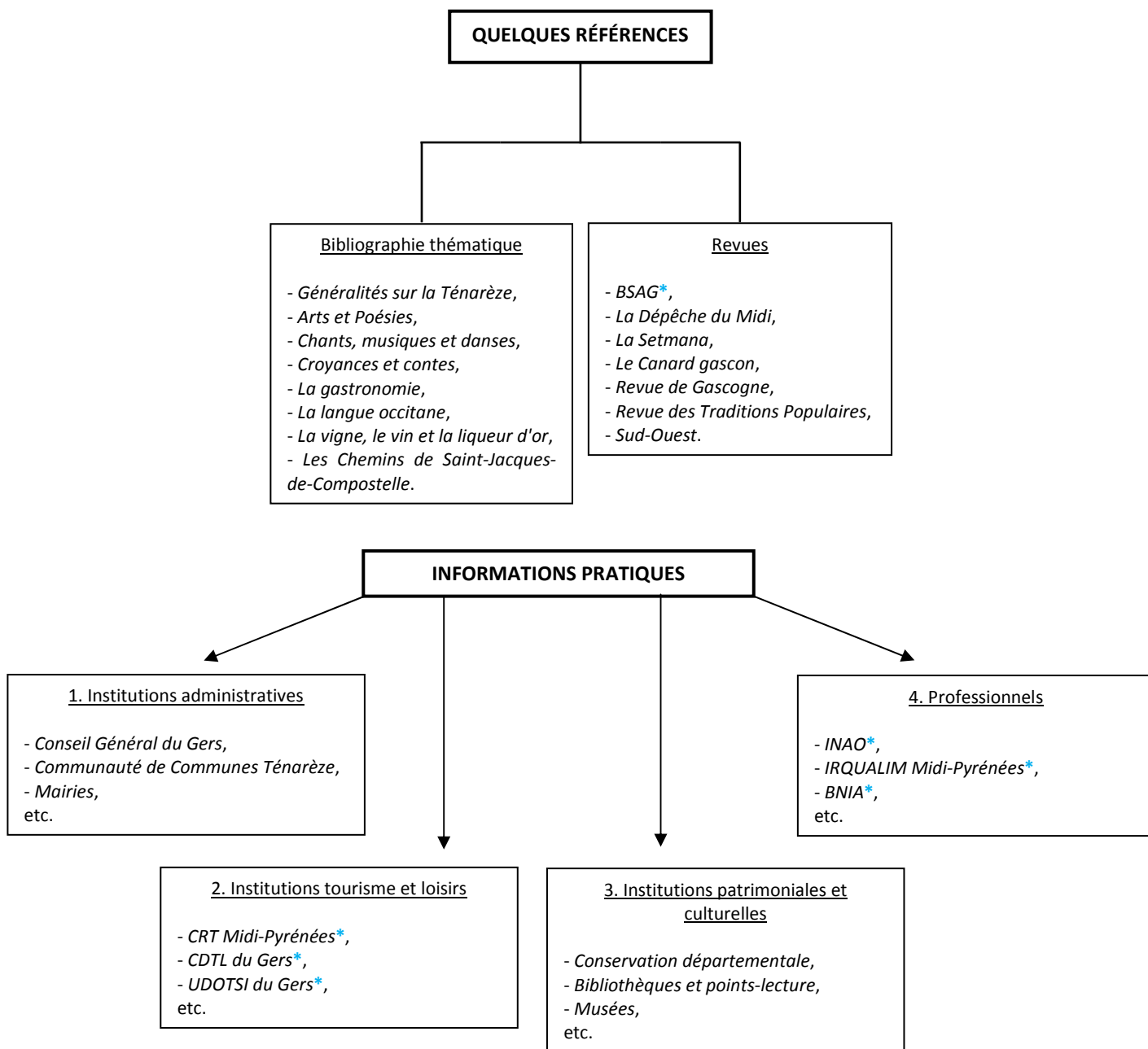
© ARGAN Océane

Fig. 8 : Organisation de la plaquette : lexiques (par ordre d'apparition)

Prononciation	—————>	Orthographe occitane, prononciation française, phonétique
Formules courantes	—————>	Phrases de base (<i>Bonjour</i> , etc.), se déplacer (<i>Où est...?</i> , etc.), acheter, réserver
Chiffres et nombres	—————>	Chiffres de 0 à 9, nombres 10 à 20, 30, 40, etc., 100, 200, 1 000, <i>million</i> , <i>milliard</i>
Calendrier et temps	—————>	Bases (<i>millénaire</i> , <i>siècle</i> , etc.), saisons, mois de l'année, jours de la semaine
Couleurs et saveurs	—————>	Couleurs (<i>beige</i> , <i>blanc(he)</i> , <i>bleu(e)</i> , etc.), saveurs (<i>acide</i> , <i>aigre</i> , etc.)
Alimentation	—————>	Boissons, fruits, herbes et épices, salaisons, viandes et poissons, etc.
Secteurs d'activités	—————>	Se déplacer (<i>aéroport</i> , etc.), institutions (<i>préfecture</i> , etc.), manger, santé, etc.

© ARGAN Océane

Fig. 9 : Organisation de la plaquette : Pour en savoir plus (par ordre d'apparition)



© ARGAN Océane

I. Modèle de centralisation des ressources documentaires (annexe 7)

Contexte

Parallèlement à l'écriture du document d'orientation et de la plaquette informative, j'ai décidé de travailler à l'élaboration d'un modèle, à améliorer et à enrichir, de centralisation des ressources documentaires.

L'objectif de ce modèle de centralisation des ressources documentaires était de permettre au Conseil Général du Gers, aux associations ou aux futur(e)s stagiaires d'avoir un outil de référencement de documents qu'il est possible de consulter et d'améliorer. En effet, j'ai jugé intéressant de faciliter les démarches de recherches sur le Gers, et à plus grande échelle sur la Gascogne, par un accès plus aisé aux documents en les inventoriant par thématiques et en signalant les lieux où ils peuvent être consultés ou empruntés : COMDT Toulouse-Midi-Pyrénées*, Médiathèque Départementale du Gers, Bibliothèques universitaires, etc.

L'organisation et la forme de ce modèle de centralisation des ressources documentaires est à améliorer. Quant au fond, il doit être complété, enrichi et régulièrement actualisé.

C'est grâce au logiciel Microsoft Excel que j'ai réalisé la centralisation des références documentaires. Faute de temps et en raison de l'ampleur de cette tâche, j'ai dû me résoudre à accepter que je ne pouvais prétendre à l'exhaustivité. Cependant, afin d'atteindre davantage la qualité que la quantité, j'ai opté pour l'inventorisation d'ouvrages uniquement à défaut de pouvoir inventorier d'autres supports.

Pour ces autres types de documents, j'ai quand même décidé de proposer une première organisation et forme, un prototype, pour référencer les documents audios et visuels (annexe 8).

Un troisième prototype de centralisation concernait les différents labels attribués à divers espaces du département du Gers mais est néanmoins resté à l'état d'ébauche, de tâtonnements (annexe 9). Il avait, à l'origine, était pensé afin de référencer et connaître les différentes appellations et les divers labels valorisant des espaces précis du département, avoir une meilleure appréhension de ce qui existait déjà en terme de reconnaissance qualitative d'un point de vue environnemental, touristique, culturel et patrimonial.

Organisation et schémas

Le modèle de centralisation des ressources documentaires que j'ai réalisé permet d'avoir accès à des informations à propos d'ouvrages classés par thématiques - elles-mêmes sont parfois divisées en sous-thèmes - puis par ordre alphabétique en fonction du nom des auteurs.

En cas d'apparitions multiples d'un même auteur, les ouvrages sont de nouveau classés par ordre chronologique en fonction de la date de parution des ouvrages, des plus anciens aux plus récents. Sont également mentionnés, outre les auteurs, titre et année de parution, le type de support (ouvrage, source imprimée, guide, etc.), le lieu d'impression ou d'édition, la langue d'écriture et le lieu de conservation actuel (sous réserve d'actualisation des données).

Les thématiques sont au nombre de dix-huit. La dix-huitième référence des revues et articles (sans signalement des lieux de conservation mais avec des observations à propos de certains articles). Un dix-neuvième onglet intitulé « Informations » donnent quant à lui des renseignements utiles sur les différentes structures de conservation citées (localisation, numéros de téléphone, etc.) et sur les abréviations utilisées.

Pour apporter des références à ce modèle de centralisation de ressources documentaires, j'ai consulté des catalogues en ligne de bibliothèques : Médiathèque Départementale du Gers, Réseau des bibliothèques universitaires de Toulouse et de Midi-Pyrénées (Archipel), Réseau des bibliothèques universitaires de Bordeaux (Babord +), Catalogue de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (Aleph), Catalogue du centre de documentation du COMDT Toulouse-Midi-Pyrénées*, etc.

**Fig. 10 : Organisation du modèle de centralisation des ressources documentaires -
ouvrages : thématiques** (par ordre d'apparition des onglets)

1. DIVERS	—————>	Classement direct par auteurs
2. AGRICULTURE ET ÉLEVAGE	—————>	Classement direct par auteurs
3. ÉCONOMIE, INDUSTRIE, TECHNIQUES	—————>	Classement direct par auteurs
4. CHANTS, MUSIQUES, DANSES	—————>	Classement direct par auteurs
5. SOCIÉTÉ, TRADITIONS, COUTUMES	—————>	Classement direct par auteurs
6. CROYANCES, LÉGENDES, CONTES	—————>	Classement direct par auteurs
7. DIVERTISSEMENTS, FESTIVITÉS	—————>	Classement direct par auteurs
8. GASTRONOMIE	—————>	4 sous-thèmes puis classement par auteurs
9. HISTOIRE	—————>	33 sous-thèmes puis classement par auteurs
10. JEUX ET SPORTS	—————>	2 sous-thèmes puis classement par auteurs
11. LANGUE	—————>	5 sous-thèmes puis classement par auteurs
12. LITTÉRATURE, POÉSIE, ARTS	—————>	3 sous-thèmes puis classement par auteurs
13. NATURE, SCIENCES, SANTÉ	—————>	7 sous-thèmes puis classement par auteurs
14. TOURISME	—————>	Classement direct par auteurs
15. INVENTAIRES, BIBLIOGRAPHIES, CORPUS	—————>	Classement direct par auteurs
16. TEXTES XVII ^e - XVIII ^e SIÈCLES	—————>	Classement direct par auteurs
17. MÉMOIRES, THÈSES	—————>	6 sous-thèmes puis classement par auteurs
18. ARTICLES ET REVUES	—————>	Classement par ordre alphabétique en fonction des revues
19. INFORMATIONS	—————>	Classement par ordre alphabétique en fonction des structures

© ARGAN Océane

**Fig. 11 : Organisation du modèle de centralisation des ressources documentaires -
ouvrages : découpage des colonnes par thèmes** (en suivant l'ordre numérique de la figure 10)

Thèmes 1 à 16	—————>	Auteur / Titre / Année / Support / Impression-édition / Langue / Conservation actuelle
Thème 17	—————>	Auteur / Titre / Année / Directeur(s) de recherches / Établissement / Conservation actuelle
Thème 18	—————>	Numéro / Date / Impression-édition / Auteurs / Articles / Pagination / Observations
Thème 19	—————>	Mention / Signification-nom exact / Catégorie / Localisation / Téléphone / Fax / E-mail / Horaires

© ARGAN Océane

*

* *

Tous les documents remis au Conseil Général du Gers dans le cadre de ce stage ont pu être réalisés grâce à un travail préliminaire de recherches et d'états des lieux de ce qui existait dans différents types de domaines : histoire, conservation et valorisation du patrimoine, tourisme, etc.

Les trois types de travaux ont des fonctions diverses mais ont tous un but commun : favoriser une prise de conscience de l'intérêt de la valorisation et de la sauvegarde de la langue et de la culture occitanes et l'ancrer durablement sur le territoire du département du Gers.

À la fin du stage, j'étais parvenue à produire les projets auxquels je prétendais : le document d'orientation, la plaquette descriptive, informative et ludique sur la communauté de communes de la Ténarèze et le modèle de centralisation des ressources documentaires.

J'avais conscience de ne pas être en capacité de développer davantage ces trois projets faute de temps et d'expérience et je les aurais certainement appréhendés différemment avec un autre délai, qu'il eut été plus court ou plus long.

Après la présentation du contexte occitan et la description du déroulement de stage, cette troisième partie est un bilan de cette expérience. Il m'a semblé cohérent de le concevoir en commençant dans un premier temps par l'exposé des limites et des difficultés que j'ai pu rencontrer. Dans un second temps, seront traités les apports personnels et professionnels de ce stage.

« *La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre* »⁹⁵

Ce stage au sein du Conseil Général du Gers m'a permis de comprendre et d'appréhender les missions des collectivités territoriales et plus particulièrement celles de ce type de structures départementales.

En dépit des nombreux apports - que j'aborderai dans le chapitre suivant - et du respect des objectifs que je m'étais fixés, j'ai dû me heurter à un certain nombre de limites et de difficultés. Elles étaient d'ordre personnel et professionnel.

I. Limites personnelles

Dans un premier temps, abordons le cas de mes limites personnelles, propres à mes compétences et savoirs précédant cette expérience de stagiaire.

D'abord, mon manque d'expérience professionnelle dans le milieu des collectivités territoriales a été à l'origine d'une nécessité de connaître le fonctionnement de ce type de structures avant toute réflexion autour du sujet à proprement dit du stage. Je me suis donc imposée, tout en tentant au mieux d'avancer dans mes recherches et projets, de toujours m'intéresser au Conseil Général du Gers, à son organisation et à son fonctionnement. Cette nécessaire contrainte a parfois eu raison du temps que j'aurais pu utiliser afin de poursuivre mes travaux de stage. Mais, j'ai préféré ne pas négliger cette essentielle compréhension et maîtrise de mon environnement de travail afin d'évoluer au mieux au sein du Conseil Général du Gers pendant la durée de mon stage.

Mon manque d'expérience professionnelle s'est également fait ressentir lorsqu'il a fallu que je rencontre certains acteurs du tourisme, de la culture, du patrimoine ou des associations. En effet, je n'ai pas su systématiquement déterminer rapidement à qui je devais m'adresser pour tel ou tel sujet.

En ce qui concerne plus directement mes travaux, j'ai été confrontée à la difficulté de devoir rédiger correctement les différents documents que j'avais à élaborer. En effet, en dépit de mes expériences rédactionnelles lors de l'élaboration de mémoires de recherches et de visites guidées, je n'avais jamais encore été conduite à rédiger et à réaliser les divers travaux que j'ai été amenée à concevoir au cours de ce stage. L'utilisation d'un vocabulaire propre au

⁹⁵ BEAUMARCHEIS (de) Pierre Caron, *Le barbier de Séville ou La précaution inutile*, acte I, scène VI, Paris, chez Ruault, 1775, p.18.

tourisme et la nécessité de synthétiser, retranscrire les éléments essentiels des informations récoltées se sont avérés être des exercices parfois complexes et engageant de nécessaires adaptations et modification de certaines habitudes d'écriture.

II. Limites professionnelles

Parallèlement à ces limites personnelles, j'ai été confrontée à des difficultés professionnelles.

J'ai constaté qu'il y avait une réelle volonté d'intégrer la langue et la culture occitanes dans des projets de valorisation touristique et patrimoniale. Cependant, mon stage ne s'intégrait pas dans un projet concret. En effet, j'ai dû intégralement développer des scénarii de projets. Mais, avec l'aide de mon maître de stage et de toute la sous-direction Culture, Tourisme et Patrimoine, j'ai pu, semaines après semaines, élaborer ces scénarii et réaliser des travaux concrets. J'ai éprouvé de la satisfaction à parvenir à l'aboutissement des objectifs que je m'étais fixés. Cependant, le montage intégral de ces projets n'apparaît, à mon sens, que tel un échantillon, une ébauche de tout ce qui pourrait être fait et de toutes les réflexions qui pourraient être menées. Je ne me suis sentie, ni intellectuellement ni au niveau de mon expérience professionnelle, apte à proposer un projet viable et concret seule.

De plus, les divergences d'opinions des acteurs que j'ai pu rencontrer ont parfois freiné l'avancée des mes travaux. En effet, des avis divergents existent dans le monde occitan. La situation est similaire dans ceux du tourisme, de la culture et du patrimoine qui ne reconnaissent pas systématiquement la langue et la culture occitanes comme un patrimoine à part entière digne d'être conservé, sauvegardé et valorisé. J'ai compris qu'il fallait, dans le document d'orientation que j'ai proposé par la suite, intégrer la nécessité d'informer et de sensibiliser professionnels, populations locales et futurs visiteurs, à la question occitane.

Au cours de mes recherches enfin, j'ai été freiné par la non existence d'une base de données, qu'elle soit numérique ou dactylographié, centralisant les ressources documentaires nécessaires à la compréhension du territoire gersois et du monde occitan. C'est cette difficulté qui m'a conduite à proposer un modèle de référencement en ce sens. Pour pallier quelque peu le caractère fastidieux de la recherche de ressources documentaires, j'ai effectivement tenté d'apporter une base de documentation première et les lieux où il est possible de trouver des éléments intéressants de recherches et de réponses lors de tout travail sur le département du Gers et sur l'occitan.

En outre, mes travaux sur la communauté de communes de la Ténarèze ont été remis en cause car je me suis, entre autres, inspiré des recherches et des écrits de la Société Archéologique du

Gers qui n'obtient pas l'unanimité auprès de tous les professionnels du patrimoine du département.

Les limites et difficultés rencontrées n'ont en rien altéré l'importance la réalité des apports personnels et professionnels transmis par cette expérience de stage. Au contraire, elles ont constitué des opportunités à se dépasser et à renforcer une détermination à parvenir à la réussite de ses projets et desseins.

I. Apports personnels

Dans un premier temps, il convient de signaler que cette expérience de stagiaire au Conseil Général du Gers m'a permis de comprendre que j'étais à même de déployer toute mon ambition et de dépasser le contexte universitaire afin de répondre à des objectifs propres à un milieu professionnel et plus précisément au milieu des collectivités territoriales.

De plus, le fait d'avoir eu comme objectif la valorisation du patrimoine lié à la langue et à la culture occitanes dans le Gers m'a permis d'enrichir mes connaissances sur le territoire gersois et sur les problématiques liées non seulement à l'occitan mais aussi, à plus grande échelle, aux langues régionales en France. Au-delà d'une histoire, ce sont des perceptions et conceptions, des actions concrètes en faveur d'une nouvelle légitimité et d'une sauvegarde et d'une valorisation durables, que j'ai pu découvrir grâce mes recherches, rencontres et échanges.

J'ai également pu m'intéresser davantage au concept de patrimoine immatériel et ai pu mieux le comprendre et l'appréhender en dépit de toutes les complexités qui l'entourent encore de nos jours. Les connaissances acquises sur ce concept de patrimoine immatériel ne peuvent que me servir favorablement car l'intérêt qu'il suscite sur les scènes touristique, culturelle et patrimoniale est réel, actuel et ne cesse de croître.

Enfin, plus généralement, l'expérience d'un stage en milieu professionnel permet de mettre en pratique et d'approfondir toute la théorie acquise durant un cursus universitaire. Parallèlement à cela, ce type d'expérience offre aussi la possibilité d'entrevoir les nuances et la distinction entre le monde universitaire et la réalité de l'univers professionnel. Le stage d'insertion en milieu professionnel et l'intégration dans des problématiques concrètes offre ainsi à chaque étudiant la possibilité d'apprécier la réalité des éventuelles futures attentes d'un employeur et de se préparer pour l'avenir.

II. Apports professionnels

Les apports personnels se conjuguent avec ceux d'ordre professionnel.

D'abord, en intégrant les locaux du Conseil Général du Gers, j'ai découvert l'organisation et le fonctionnement d'une collectivité territoriale ainsi que ses différentes professions et les divers rôles qu'elle joue.

En ce qui concerne les contenus du stage, ils m'ont permis de développer mes compétences de travail en autonomie et la capacité à savoir penser intégralement un projet des premières recherches documentaires jusqu'à la rédaction de documents finaux. Bien que je ne me sois pas occupée des mises en forme et en page, j'ai appris à réfléchir sur des sujets donnés, à émettre des propositions et à agir tout en acceptant mes limites en terme de connaissances et compétences. L'autonomie a ainsi été acquise en ayant conscience que tout projet se concrétise grâce à une équipe et que chaque acteur du patrimoine, de la culture et du tourisme a ses propres compétences et tient un rôle essentiel.

Comme dit précédemment, l'appréhension d'un certain nombre de concepts, comme celui de patrimoine immatériel, aura aidé à un enrichissement personnel mais peut également avantager mes expériences professionnelles futures compte tenu de l'actualité et de l'intérêt important des mondes touristique, culturel et patrimonial pour cette question. Le patrimoine culturel immatériel n'est en effet défini par l'UNESCO que depuis 2003 ce qui fait de cette notion un concept récent sur lequel on opère encore de nombreuses recherches, études et expérimentations.

La difficulté rencontrée liée à la rédaction et à la construction de documents a été palliée par la volonté de mener à bien les projets demandés et par un désir toujours croissant de se surpasser. J'ai ainsi pu également enrichir mes compétences rédactionnelles et de synthétisation des informations.

*

* *

Les limites et difficultés rencontrées n'ont fait que nourrir et enrichir mon expérience de nouvelles compétences afin de mieux les appréhender à l'avenir. Je pense pouvoir affirmer sans beaucoup d'incertitudes que les acquis obtenus au cours de ce stage ne pourront que nourrir mes expériences professionnelles futures de compétences nouvelles et d'une appréhension des desseins visés plus sereine.

Toutes les recherches, les travaux menés, m'ont fourni des outils pour mon avenir professionnel et n'ont fait qu'accentuer une soif jamais étanchée d'apprendre et d'acquérir des compétences et des connaissances nouvelles.

En définitive, ce stage à la mission Langue et Culture Occitanes du Conseil Général du Gers m'aura permis de vivre une expérience professionnelle et personnelle enrichissante. J'ai pu y découvrir les différentes missions et compétences de cette collectivité, avoir un aperçu des fonctions qui lui sont assignées. De cette manière j'ai non seulement acquis de nouvelles connaissances et compétences mais j'ai également pu distinguer la théorie universitaire de la pratiques concrète en milieu professionnel.

En ce qui concerne plus directement le sujet du stage, il m'a ouvert les portes du monde occitan, m'a permis de découvrir son histoire, ses complexités et les acteurs qui s'attachent à le sauvegarder et à le valoriser ainsi que les problèmes que ceux-ci rencontrent afin de parvenir à ces fins.

Enfin, le projet de ce stage s'inscrit dans de réelles considérations actuelles, dans l'actualité culturelle, patrimoniale et ethnologique. En effet, l'étude et les réflexions autour du patrimoine culturel immatériel tendent à prendre une ampleur considérable à l'échelle certes nationale mais aussi internationale. Ce stage m'aura aussi permis d'en apprendre plus sur cette notion et tout ce qu'elle implique ce qui ne peut qu'être que valorisant pour mon avenir professionnel.

Ce stage nécessiterait cependant de plus amples recherches et études dans le cadre d'éventuels futurs stages ou recrutements. En effet, il me semble essentiel, dans le but de valoriser durablement le patrimoine culturel immatériel du Gers, de connaître ce qui le constitue. Aussi, un inventaire des inventaires de ce qui a déjà été fait puis un inventaire du patrimoine culturel immatériel du Gers me semble être l'une des mesures à prendre dans un premier temps, avant de penser à valoriser une culture gersoise dont beaucoup ne maîtrise ni ne mesure réellement actuellement ni l'ampleur ni la richesse.

- **Amassada** : « [...] assemblée ayant vocation à réunir les nombreux acteurs d'une politique publique partenariale de développement de la langue et de la culture occitanes »⁹⁶.

- **Banque numérique du savoir d'Aquitaine** : « [...] organise la conception, l'organisation, la production, l'édition et la mise à disposition en ligne de données numériques relatives au patrimoine. Son objectif est de permettre au public d'accéder, durablement et gratuitement, à des ressources du patrimoine aquitain »⁹⁷.

- **Calandreta** : école en langue occitane.

- **Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle** : routes de pèlerinage de tradition chrétienne vers la ville de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne pratiquées depuis le X^e siècle. Le tombeau de saint Jacques le Majeur s'y trouverait.

- **Collectivité territoriale** : « les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale »⁹⁸.

- **Comité du salut public** : « organisme créé par la Convention nationale le 6 avril 1793 pour contrôler les ministres et restaurer l'autorité du gouvernement »⁹⁹.

- **Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs** : « [...] a six missions principales : [...] élabore la stratégie du Conseil Général, [...] informe, anime et fédère tous les acteurs du tourisme, [...] fait la promotion de l'offre touristique en France et à l'étranger, [...] expertise et conseille pour l'évaluation et l'amélioration de l'offre touristique, [...] anime des filières intra-départementales pour faciliter la mise en marché, [...] observe et gère l'animation technique de centres de ressources »¹⁰⁰.

⁹⁶ « L'Amassada, outil du développement de l'occitan en Midi-Pyrénées s'est mis en ordre de marche le 8 janvier [2010] », in *Gaillac Info*, publié le 12 janvier 2010, consulté en ligne le 31 juillet 2013 : <http://www.gaillacinfo.fr/histoire-patrimoine-gaillac/amassada-outil-du-developpement-de-l-occitan-en-midi-pyrenees-1ere-reunion-pleniere-pour-amassada-vendredi-8-janvier-12012010/>

⁹⁷ Site Internet BNSA : <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/10-le-programme-bnsa.htm>

⁹⁸ Site Internet Vie Publique : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-qu-collectivite-territoriale-ou-collectivite-locale.html>

⁹⁹ Site Internet Larousse : http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Comit%C3%A9_de_salut_public/114221

¹⁰⁰ Site Internet professionnel du CDTL du Gers : <http://www.pro.tourisme-gers.com/fr/centre-ressources/missions-cdtl-tourisme-gers.asp>

- **Commission permanente** : « [...] composée du président du conseil général, de quatre à quinze vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du conseil, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres »¹⁰¹.

- **Félibrige** : « association qui a pour objectifs la sauvegarde, l'illustration et la promotion de la langue et de la culture spécifiques des pays d'oc par l'intermédiaire de la littérature, du théâtre, de la chanson, du cinéma... et tout particulièrement de l'enseignement et des médias »¹⁰².

- **Flash Code** : « [...] code barre en deux dimensions qui [...] permet d'accéder très rapidement à du contenu multimédia (vidéos / musiques / photos / informations) sur un site Internet depuis [un] mobile, ou d'enregistrer en un flash un contact dans [un] téléphone »¹⁰³.

- **Grands Sites de Midi-Pyrénées** : sites du territoire midi-pyrénéen choisis par la Région pour leur notoriété capable d'attirer les clientèles nationales et internationales. Au nombre de vingt-cinq, les Grands Sites de Midi-Pyrénées sont « révélateurs de son histoire [celle de la région Midi-Pyrénées], de sa beauté mais aussi de son envie de recevoir »¹⁰⁴.

- **Institut d'Estudis Occitans** ou **Institut d'Études Occitanes** : « [...] association créée en 1945 qui a pour but le maintien et le développement de la langue et de la culture occitanes dans son ensemble »¹⁰⁵.

- **Institut Occitan d'Aquitaine** : « [...] répond à la volonté de la Région Aquitaine, de la DRAC Aquitaine, des Départements aquitains dont les Pyrénées-Atlantiques et la Gironde, et des intercommunalités aquitaines, de soutenir et développer la pratique de la langue et de la culture occitanes (sous ses trois formes aquitaines : gascon, languedocien et limousin) »¹⁰⁶.

- **Near Field Communication** ou **NFC** (communication en champ proche) : « [...] lancée par Sony et Philips, le Near Field Communication [...] permet d'échanger des données entre un lecteur et n'importe quel terminal mobile ou entre les terminaux eux-mêmes et ce, à un débit maximum de 424 Kbits/s »¹⁰⁷.

¹⁰¹ Code général des collectivités territoriales, art. L3122-4, modifié par la loi 2002-276 du 27 février 2002, art. 45.

¹⁰² Site Internet Félibrige : <http://www.felibrige.org/spip.php?article3>

¹⁰³ Site Internet Flashcode : <http://www.flashcode.fr/flashcode-cest-quoi/>

¹⁰⁴ Site Internet du Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées : <http://www.tourisme-midi-pyrenees.com/accueil/a-voir-a-faire/visites-decouvertes/les-grands-sites-de-midi-pyrenees>

¹⁰⁵ Site Internet de l'IEO : <http://www.ieo-oc.org/Presentation-et-fonctionnement>

¹⁰⁶ Site Internet Pau : <http://www.pau.fr/355-l-inoc-aquitaine.htm>

¹⁰⁷ Site Internet Journal du Net : <http://www.journaldunet.com/solutions/systemes-reseaux/nfc/>

- **QR Code** : « [...] code barre à 2 dimensions qui permet de stocker des informations numériques (textes, adresses de site web, etc.). Il peut-être déchiffré à partir d'un téléphone mobile équipé d'un appareil photo et du lecteur approprié. Imprimé sur un support ou placé dans l'environnement urbain, il permet de relier l'espace physique et l'espace numérique »¹⁰⁸.
- **Réalité augmentée** : « [...] système informatique (par exemple un ordinateur, un logiciel et une webcam) qui permet de mêler en temps réel un flux virtuel 3D ou 2D à un flux réel. [...] ce système permet d'ajouter des éléments fictifs à notre perception du monde réel. Cette perception peut être de nature visuelle, tactile ou auditive »¹⁰⁹.
- **« Ringueta »** : festival de jeux anciens dans le Sarladais.
- **Rondeau** : « danse mixte en chaîne ou divers segments de chaîne pratiquée en Gascogne centrale »¹¹⁰.
- **Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative** : « L'UDOTSI représente et anime l'ensemble du réseau départemental. Elle fédère et coordonne l'activité des OTSI pour la mise en place d'une organisation fonctionnelle du réseau. Elle a également pour mission la formation et la qualification des acteurs du réseau et des territoires. L'UDOTSI du Gers se révèle un interlocuteur privilégié des institutions départementales, régionales et nationales »¹¹¹.

¹⁰⁸ Site Internet QR Code : <http://qrcode.fr/>

¹⁰⁹ Site Internet Actinnovation : <http://www.actinnovation.com/innobox/glossaire-innovation/lettre-r/definition-realite-augmentee>

¹¹⁰ Fiche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France, «Rondèu, Rondeau », 2009, p.1.

¹¹¹ Site Internet de l'UDOTSI du Gers : <http://www.udotsi-gers.com/udotsi-du-gers/nos-missions/>

Sources imprimées

- BEAUMARCHAIS (de) Pierre Caron, *Le barbier de Séville ou La précaution inutile*, Paris, chez Ruault, 1775 (consultable en ligne : http://books.google.fr/books?id=Dh06AAAacAAJ&printsec=frontcover&dq=Le+barbier+de+S%C3%A9ville+ou+La+pr%C3%A9caution+inutile&hl=fr&sa=X&ei=jMs5UqOCC8mH0AWx_4CQDA&ved=0CD8Q6AEwAg#v=onepage&q=Le%20barbier%20de%20S%C3%A9ville%20ou%20La%20pr%C3%A9caution%20inutile&f=false)
- FABRE D'OLIVET Antoine, *Le Troubadour. Poésies Occitaniques du XIII^e siècle*, première partie, Paris, chez Henrichs et Renouard, 1804.
- *Rapports de Henri Grégoire ancien évêque de Blois sur la bibliographie, la destruction des patois et les excès du vandalisme*, faits à la convention germinal an II au 24 frimaire an III, réédités sous les auspices de M. Émile Egger, de l'Institut, par un bibliophile normand, Caen, A. Massif libraire, Paris, Delaroque, libraire, 1867.

Ouvrages

- CHERVEL André, *Histoire de l'enseignement français du XVII^e au XIX^e siècle*, Paris, Retz, 2006.
- HARDOÛIN Carole et JEANNIN Sabine, *Le tour de France des départements : histoire, culture, gastronomie, curiosités*, Paris, Éditions France Loisirs, 2010.
- HERRIOT Édouard, *Créer*, Paris, Payot & C^{ie}, 1919.
- KRISHNAMURTI Jiddu, *Le sens du bonheur*, Paris, Stock, 2006.
- ROUQUETTE Yves, *Occitanie : petit traité de géographie cordiale*, Béziers, Centre international de documentation occitane, 1984.
- TAUTIL Gérard (textes et documents présentés par), *Chemins d'Occitanie – Camins d'Occitania : Politique occitane 1974-2000*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Travaux universitaires

- SENO ALVES Daiane, *L'orientation et le potentiel des ressources occitanes vers le développement touristique en Midi-Pyrénées*, rapport de stage de Master 2 Tourisme et

Développement durable des Territoires, stage effectué sous la responsabilité de CROS Estève, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2012.

▪ THIBAL Suzanne, *Développement local et Culture Occitane*, thèse de doctorat Langues, Littératures, Cultures et Civilisation, dirigée par MARTEL Philippe, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2012.

Conventions, études, rapports, etc.

▪ Associations et fondations reconnues d'utilité publique subventionnées en 2012 par le Département de la Dordogne, Conseil Général de la Dordogne, Service des affaires juridiques et des procédures contractuelles, 2012 (consultable en ligne : http://www.cg24.fr/connaitrele_conseil_general/les_decisions/le_budget_departemental/liste_des_associations_s_ubventionnees/liste_des_associations_subventionnees/1025-2518/document-5976/Liste%20des%20associations%20subventionnees2012.pdf).

▪ BARÈRE DE VIEUZAC Bertrand, *Rapport du Comité du salut public sur les idiomes*, 27 janvier 1794 (consultable en ligne : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/barere-rapport.htm>).

▪ Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Strasbourg, 5 novembre 1992 (consultable en ligne : <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/148.htm>).

▪ Code général des collectivités territoriales (consultable en ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633>)

▪ Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Conférence générale de l'UNESCO, Paris, octobre 2003 (consultable en ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf>).

▪ Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Conférence générale de l'UNESCO, Paris, octobre 2005 (consultable en ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>).

▪ Élaboration du 3^{ème} schéma départemental d'aménagement et de développement touristique. Stratégie et plan d'actions, pour le compte du Conseil Général du Gers, juin 2008.

▪ Enquête sociolinguistique. Présence, pratiques et représentations de la langue occitane en Aquitaine, Conseil Régional d'Aquitaine, avril 2009 (consultable en ligne : http://aquitaine.fr/IMG/pdf/Enquete_linguistique.pdf).

▪ Corpus juridique des langues de France, étude réalisée par Violaine Eysseric, avril 2005 (mise à jour par Simon Couturier, avril 2012) (consultable en ligne : <http://www.dgflf.culture.gouv.fr/lgfrance/legislationLDF.pdf>).

▪ Projet de développement local : La Gascogne d'autrefois. Histoires et Coutumes de Gascogne, Office de tourisme de la Communauté de communes de la Ténarèze, s.d.

- Rapport d'activité 2007, Conseil Général du Gers.
- Rapport d'activité 2008, Conseil Général du Gers.
- Rapport d'activité 2009, Conseil Général du Gers.
- Rapport d'activité 2010, Conseil Général du Gers (consultable en ligne : <http://www.cg32.fr/index.php?tg=oml&file=cg.html&cat=3&souscat=5&art=10>).
- Rapport d'activité 2011, Conseil Général du Gers (consultable en ligne : <http://www.cg32.fr/index.php?tg=oml&file=cg.html&cat=3&souscat=5&art=10>).
- Résultats de l'étude sociolinguistique : « Présence, pratiques et perceptions de la langue occitane en région Midi-Pyrénées », Conseil Régional de Midi-Pyrénées, décembre 2010.
- Résultats du département du Gers. Étude sociolinguistique sur la présence, les pratiques et les perceptions de la langue occitane en Midi-Pyrénées, 2010 (consultable en ligne : http://www.midipyrenees.fr/IMG/pdf/Enquista_sociolinguistica-oc-Midpyr.pdf).
- Schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy. Synthèse, Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy, mars 2007 (consultable en ligne : http://www.midi-quercy.fr/IMG/pdf/Synthese_du_schema_de_developpement_culturel_du_Pays_Midi-Quercy_-_mars_07.pdf).
- Schéma départemental de développement de l'occitan 2012-2018, Conseil Général du Tarn, 2012 (consultable en ligne : http://www.tarn.fr/fr/documents/culture/schema_departemental_occitan.pdf).
- Schéma régional de développement de l'occitan 2008-2013, Conseil Régional Midi-Pyrénées, 2008 (consultable en ligne : [http://www.midipyrenees.fr/IMG/pdf/SCHEMA_REGIONAL_DE_DEVELOPPEMENT_DE_LOCCITAN_FR\(1\).pdf](http://www.midipyrenees.fr/IMG/pdf/SCHEMA_REGIONAL_DE_DEVELOPPEMENT_DE_LOCCITAN_FR(1).pdf)).

Articles

- CHERVEL André, « L'histoire des disciplines scolaires. Réflexions sur un domaine de recherche », in *Histoire de l'éducation*, n°38, 1988, pp. 59-119.
- COHEN Paul, « L'imaginaire d'une langue nationale : l'État, les langues et l'invention du mythe de l'ordonnance de Villers-Cotterêts à l'époque moderne en France », in *Histoire Épistémologie Langage*, 2003, 25/I, pp. 19-69.
- DANNEQUIN Claudine, « La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », in *Mots*, n°52, 1997, pp. 152-157.
- GARDY Philippe, « Aux origines du discours francophoniste : le meurtre des patois et leur rachat par le français », in *Langue Française*, n°85, 1990, pp. 22-34.
- GARDY Philippe et LAFONT Robert, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », in *Langages*, 15^e année, n°61, 1981, pp. 75-91.

- HOTTIN Christian, « La mise en œuvre par la France de la Convention de l'Unesco », in *Culture & Recherche*, n°116-177, printemps-été 2008, pp. 18-19.
- JADÉ Mariannick, « Le patrimoine immatériel. Nouveaux paradigmes, nouveaux enjeux », in *La Lettre de l'OCIM*, 2004, n°93, pp. 27-37.
- JAURÈS Jean, « L'éducation populaire et les patois », in *La Dépêche*, 15 août 1911.
- MARTEL Philippe, « Les "patois" pendant la période révolutionnaire : recherches sur le cas occitan », in *Mots*, n°16, 1988, pp. 191-194.
- MUSSOT-GOULARD Renée, « Mémoire, tradition, histoire, en Gascogne au début du XI^e siècle », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 13^e Congrès, Aix-en-Provence, 1982, pp. 141-156.
- PARAYRE Catherine, « Métiers d'antan et langue menacée : la survie littéraire de l'occitan moderne », in *Études littéraires*, vol. 40, n°2, 2009, pp. 31-41.
- SAUZET Patrick, « Occitan : de l'importance d'être une langue », in *Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, n°3, 1990, pp. 87-106.

Webographie

- **ACPPG** : <http://www.acppg.org/>
- **Actinnovation** : <http://www.actinnovation.com/>
- **ADDA 32** : <http://www.addagers.fr/>
- **Archives départementales du Gers** : <http://www.archives32.fr/>
- **BNSA** : <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/>
- **COMDT Toulouse Midi-Pyrénées** : <http://www.comdt.org/>
- **Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Gers** : <http://www.tourisme-gers.com/>
- **Comité Régional du Tourisme Midi-Pyrénées** : <http://www.tourisme-midi-pyrenees.com/>
- **Communauté de communes de la Ténarèze** : <http://www.cc-tenareze.fr/>
- **Conseil Général des Hautes-Pyrénées** : <http://www.cg65.fr/>
- **Conseil Général du Gers** : <http://www.cg32.fr/>
- **Conseil Général du Lot-et-Garonne** : <http://www.cg47.fr/>
- **Conseil Général du Tarn** : <http://www.tarn.fr/>
- **Conseil Général du Tarn-et-Garonne** : <http://www.cg82.fr/>
- **Conseil Régional d'Aquitaine** : <http://aquitaine.fr/>
- **Conseil Régional d'Auvergne** : <http://www.auvergne.fr/>
- **Conseil Régional de Midi-Pyrénées** : <http://www.midipyrenees.fr/>
- **Conservation départementale du Patrimoine et des Musées du Gers** : <http://www.abbayedeflarn.fr/>

- CORDAE/La Talvera : <http://www.talvera.org/>
- Délégation générale à la langue française et aux langues de France : <http://www.dglf.culture.gouv.fr/>
- Escolo de la Targo : <http://www.escolo-de-la-targo.fr/>
- Estivada, Festival interrégional des cultures occitanes : <http://estivada-rodez.eu/>
- Fédération des Foyers Ruraux du Gers : <http://www.foyersruraux-gers.org/>
- FELCO : <http://www.felco-creo.org/>
- Félibrige : <http://www.felibrige.org/>
- Festival Hestiv'oc : <http://www.hestivoc.com/>
- Gaillac Info : <http://www.gaillacinfo.fr/>
- Gallica, Bibliothèque Nationale de France : <http://gallica.bnf.fr/>
- Google Books : <http://books.google.fr/>
- Institut d'Études Occitanes du Gers : <http://institut-estudis-occitan32.jimdo.com/>
- Institut d'Études Occitanes fédéral : <http://www.ieo-oc.org/>
- Institut National du Patrimoine : <http://www.inp.fr/>
- Journal du Net : <http://www.journaldunet.com/>
- La Dépêche : <http://www.ladepeche.fr/>
- Legifrance, le service public de la diffusion du droit : <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Le nom occitan des communes du Périgord : <http://communes-oc.cg24.fr/>
- Médiathèque départementale du Gers : <http://www.mediagers.fr/>
- Ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/>
- Office de Tourisme de la Ténarèze : <http://www.flaran-baise-armagnac.com/>
- Organisation mondiale du tourisme : <http://www2.unwto.org/fr>
- Paname Occitania Studio : <http://panameoccitania.canalblog.com/>
- Parlem : <http://www.parlem65.com/>
- Persée, Portail de revue en sciences humaines et sociales : <http://www.persee.fr/>
- QR Code : <http://qrcode.fr/>
- Rosalis, bibliothèque numérique de Toulouse : <http://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/>
- Site professionnel du tourisme du Gers : <http://www.pro.tourisme-gers.com/>
- Société Archéologique du Gers : <http://pierre.leoultre.free.fr/sitegers/>
- Son d'Aquí : <http://www.sondaqui.com/>
- Sud-Ouest : <http://www.sudouest.fr/>
- Terra Gers® : <http://www.vrai.tourisme-gers.com/>
- UNESCO : <https://fr.unesco.org/>
- Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative du Gers : <http://www.udotsi-gers.com/>

- Vie publique : <http://www.vie-publique.fr/>
- Ville de Pau : <http://www.pau.fr/>

Cette table classe les figures par ordre d'apparition dans le corps du texte :

Fig. 1 : Premières thématiques dégagées.....	28
Fig. 2 : Organisation du document d'orientation : généralités.....	40
Fig. 3 : Organisation du document d'orientation : défis et actions.....	41-42
Fig. 4 : Organisation de la plaquette : généralités.....	44
Fig. 5 : Organisation de la plaquette : liste fiches communes.....	45
Fig. 6 : Organisation de la plaquette : fiches thématiques.....	45
Fig. 7 : Organisation de la plaquette : fiches jeux.....	46
Fig. 8 : Organisation de la plaquette : lexiques.....	46
Fig. 9 : Organisation de la plaquette : pour en savoir plus.....	47
Fig. 10 : Organisation du modèle de centralisation des ressources documentaires - ouvrages : thématiques.....	50
Fig. 11 : Organisation du modèle de centralisation des ressources documentaires - ouvrages : découpage des colonnes par thèmes.....	50

Sommaire.....	2
Avertissement.....	3
Annexe 1 : La région Midi-Pyrénées.....	4
Annexe 2 : Le département du Gers.....	5
Annexe 3: Le Conseil Général du Gers.....	6
Annexe 4 : « Propositions et recommandations pour la valorisation du patrimoine immatériel dans le cadre d'un développement du tourisme culturel occitan ».....	7
Annexe 5 : La communauté de communes de la Ténarèze.....	59
Annexe 6 : Plaquette descriptive, informative et ludique sur la Ténarèze.....	60
Annexe 7 : Modèle de centralisation des ressources documentaires.....	169
Annexe 8 : Modèle de centralisation des ressources audios et audiovisuelles.....	171
Annexe 9 : Modèle de centralisation des labels du Gers.....	172
Table des matières.....	173

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	2
Remerciements.....	3
Avertissement.....	4
Table des abréviations.....	5
Avant-propos.....	6
Introduction	7
Première partie : Le contexte occitan.....	10
Chapitre 1 : L'occitan et la problématique des langues régionales....	11
Chapitre 2 : L'occitan et la sphère patrimoniale.....	16
Chapitre 3 : Le Conseil Général du Gers et l'occitan.....	18
Deuxième partie : Le déroulement du stage.....	27
Chapitre 1 : Les découvertes, les recherches.....	28
Chapitre 2 : Les propositions, les actions.....	39
Troisième partie : Bilan du stage.....	52
Chapitre 1 : Les limites.....	53
Chapitre 2 : Les apports.....	56
Conclusion.....	59
Glossaire.....	60
Bibliographie.....	63
Table des figures.....	69
Sommaire du volume 2 : Annexes.....	70